



MARNDR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES
NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL



Décembre 2024

POUR CITER LE DOCUMENT

**MARNDR (2024), Plan de Vulgarisation Agricole (2025-2035).
Version finale. Port-au-Prince, MARNDR/Bénédique Paul
Consulting Services.**

Crédits photo :

Femme essayant une canne-à-semer, crédit photo Bénédique Paul.

Homme aspergeant une parcelle emblavée, crédit photo Guito Régis.

Distribution de drageons de bananiers à des agriculteurs, crédit photo Guito Régis.

L'élaboration de cette deuxième génération du PDVA a été rendue possible grâce au financement du PITAG (programme financé par la BID, la Banque Mondiale, le GAFSP et le Gouvernement haïtien), dans le cadre de la mission intitulée « Consultant chargé de faire le bilan de la mise en œuvre du Plan Directeur de Vulgarisation Agricole (PDVA) 2011-2015 et l'actualisation dudit plan pour la période 2025-2035 », dans le cadre du contrat MARNDR/PITAG/CI/SED-17/24.



Cette communication est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

RÉSUMÉ

Ce document représente la deuxième génération du plan directeur de vulgarisation agricole (PDVA2) en Haïti. La méthodologie utilisée pour parvenir à ce plan a combiné l'expertise à la participation des principaux acteurs concernés par la vulgarisation agricole en Haïti. Les résultats de l'évaluation du PDVA1 ont servi de base pour la capitalisation d'expérience et un compromis des attentes des acteurs des dix (10) départements a été recherché à travers ce plan.

Ce plan comporte sept (7) grandes lignes d'actions poursuivant cinq (5) objectifs dans l'horizon temporel d'une décennie (2025-2035). Il se distingue du premier plan qui était sur un quinquennat et suppose du même coup le partage d'une même vision de bien-être agricole par les différents gouvernements à venir.

Des innovations (méthodes de lutte contre le *Cylas formicarius*, la variété de *Sorgho pa pè pichon*, les méthodes de propagation végétative comme les minisets d'igname et les plans issus de fragments (PIF) de tige de bananiers, la mécanisation par traction animale, etc.) et des méthodes de vulgarisation (échanges paysans-paysans, champ-école paysan, parcelles de démonstration, etc.) ont été identifiées et reconnues comme étant réussies à un certain pourcentage dans le passé et toujours pertinentes pour être reprises dans le futur. Bien entendu, un plan directeur de vulgarisation agricole n'a pas vocation à dire quelles innovations vulgariser. C'est de préférence, en général, un cadre d'orientation et de gouvernance des activités de vulgarisation agricole dans un espace donné. Avec le temps, les recherches et des technologies nouvelles, certaines innovations et méthodes peuvent tomber en désuétude. Dans le cadre d'un plan décennal, il y a suffisamment de temps pour voir apparaître des nouveautés plus appropriées. Par contre, l'orientation et le mode de gouvernance ont plus de chance de rester pertinents.

Ce plan devra être piloté et suivi par les acteurs sous le leadership du MARNDR qui a désigné la Direction de Vulgarisation Agricole à cet effet. Cette dernière devra se voir allouée le budget nécessaire pour diffuser le plan, former des gens pour suivre et prendre part à son implémentation, accompagner les acteurs de vulgarisation et évaluer les résultats. Rappelons que dans le cadre de ce PDVA2, la première chose à vulgariser, c'est le plan de vulgarisation lui-même. Pour ce faire, il est préconisé une approche de financement pragmatique fondée sur les ressources disponibles immédiatement, en attendant la budgétisation de nouvelles ressources. D'autres conditions externes comme le rétablissement de la sécurité et la protection des droits de propriété sont nécessaires à la réussite d'une telle mise en œuvre.

MOT DU MINISTRE

Madame, Messieurs les partenaires du MARNDR,

Chères actrices, chers acteurs du secteur agricole,

Mesdames et messieurs,

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) est heureux de vous présenter la deuxième génération de son Plan Directeur de Vulgarisation Agricole (PDVA2), pour la décennie 2025-2035. À travers cette initiative, en ma qualité de Ministre, j'entérine officiellement le PDVA2. Ce document devra désormais servir de référence pour orienter les activités de vulgarisation agricole dans le pays, durant la période sus-indiquée.

L'élaboration de ce Plan a mobilisé les principaux acteurs du secteur, dans les dix (10) départements géographiques du pays. Le PDVA2 s'est appuyé sur l'expérience du PDVA1 (2011-2016) ainsi que les activités menées durant les années 2017 à 2024. Il est en outre conforme aux priorités du MARNDR, exprimées dans le document national de politique agricole à savoir : « Contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population haïtienne et au développement social et économique du pays ».

Je m'en voudrais de ne pas remercier publiquement tous les acteurs du secteur ainsi que les cadres du Ministère qui ont contribué à l'élaboration, l'implémentation et l'actualisation de ce PDVA2. C'est un accomplissement important dont nous pouvons tous être très fiers !

Ce Plan prend en compte les contraintes entravant le fonctionnement et le développement adéquats de l'agriculture et propose un ensemble de mesures visant l'orientation et le renforcement des activités et des structures de vulgarisation, afin d'améliorer l'efficacité et d'accroître l'impact du développement dans le secteur agricole.

Pour atteindre le développement désiré ardemment par nous tous, je lance un vibrant appel à tous les acteurs de la vie nationale et, en particulier, à ceux travaillant dans le secteur de l'agriculture, ainsi que ceux chargés d'accompagner ces derniers, à contribuer activement, en vue de faire de la mise en œuvre de ce Plan une totale réussite.

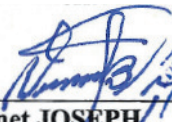
Ce PDVA2 n'est pas le Plan du MARNDR, mais celui de tous les acteurs du secteur. Bien sûr, le MARNDR a la responsabilité de sa mise en œuvre, mais comme vous le verrez dans ses grandes lignes d'actions, il s'agit d'une mise en synergie et d'une démarche participative.

Nous sommes tous conscients que les moyens de son application intégrale sont très limités. C'est pourquoi l'approche budgétaire adoptée est axée sur l'efficacité. En effet, l'activité agricole étant fondamentalement économique, il y a deux (2) questions essentielles qui doivent guider les actions de vulgarisation agricole : Comment faire la vulgarisation agricole dans le pays ? Et à quel prix ? Il y a sûrement des coûts incontournables pour que les acteurs de toute catégorie et de toute taille, dans tous les départements, toutes les communes et toutes les sections communales de la République, puissent profiter des innovations agricoles approuvées et mises en vulgarisation. Cependant, il nous faut une vigilance accrue pour que les efforts collectifs en faveur de la vulgarisation agricole ne représentent pas un fardeau insurmontable et non-rentable pour la collectivité.

Si le MARNDR fait du PDVA2 un outil au cœur de la politique agricole nationale, il ne s'agit cependant pas d'une initiative novatrice, mais d'un retour à une démarche efficace pouvant conduire aux résultats escomptés. Car dans les années antérieures, lorsque le pays n'était pas aussi dépendant de l'étranger pour son alimentation, les services de vulgarisation agricole jouaient pleinement leur rôle et en toute prépondérance.

Je voudrais conclure en remerciant les partenaires techniques et financiers du Ministère pour l'accompagnement qu'ils vont continuer à apporter à l'implémentation de ce Plan. Celui-ci émane de la volonté des acteurs du secteur de produire l'essentiel de ce dont ils ont besoin pour se nourrir et contribuer au développement du pays. Ainsi, aider à sa mise en œuvre, c'est aider au développement national.

Merci à vous tous. Rendez-vous sur le terrain.


Vernet JOSEPH
Ministre



REMERCIEMENTS DU RESPONSABLE DE LA DIRECTION DE LA VULGARISATION AGRICOLE

Frandy Joseph, Ing.-Agr.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude au Haut Management et à tous les cadres (Directeurs Techniques, Départementaux, Financiers, Coordonnateurs des Unités et des Projets) du MARNDR, aux Partenaires Techniques et Financiers notamment la BID, et aux consultants en particulier Dr Bénédict Paul qui ont contribué à l'élaboration de ce Plan Directeur de Vulgarisation Agricole pour la période 2025-2035. Votre engagement, votre expertise, votre participation, votre appui financier, et votre dévouement ont été essentiels à la réussite de ce projet ambitieux.

Ce plan directeur constitue une contribution précieuse à l'orientation stratégique des actions pour la prochaine décennie afin de répondre aux besoins des agriculteurs, d'améliorer l'efficacité du Ministère et de promouvoir le développement durable dans le secteur.

Il est conçu pour servir de guide pratique pour tous les acteurs impliqués dans la vulgarisation agricole, qu'il s'agisse des agents de terrain, des formateurs et vulgarisateurs, des décideurs politiques ou des partenaires de développement. En d'autres termes, ce plan établit une feuille de route claire, définissant les priorités et les objectifs à atteindre pour renforcer l'impact des interventions et soutenir la transformation de l'agriculture.

Nous sommes convaincus que, grâce à la mise en œuvre appropriée de ce plan, nous serons en mesure de relever les défis actuels et futurs, tout en contribuant à la prospérité et au bien-être de la population haïtienne.

Encore une fois, nous disons merci à vous tous qui avez participé à cet effort collectif. Votre contribution est inestimable et nous sommes fiers de ce que nous avons accompli ensemble. Nous comptons déjà sur votre participation à l'implémentation de ce plan.

Frandy Joseph, Ing-Agr
Directeur
Direction de la vulgarisation Agricole

AVANT-PROPOS

Ce plan directeur de vulgarisation agricole est le deuxième dans son genre, depuis qu'Haïti a entrepris de renouer avec des services gouvernementaux de vulgarisation agricole. Il résulte d'un travail participatif et inclusif ayant mobilisé, de façon décentralisée, des acteurs de tous les départements géographiques du pays. Il s'agit du plan de vulgarisation agricole des agriculteurs et de tous les autres acteurs des chaînes de valeur agricole, en ce sens qu'il est élaboré à partir des propositions, suggestions, doléances et souhaits de ces acteurs et cherche à valoriser les innovations élaborées par ces derniers.

Un plan directeur de vulgarisation agricole (PDVA2) est également un outil de gouvernance, et tous les acteurs ont été unanimes que le service de vulgarisation agricole est une responsabilité gouvernementale. De ce fait, il vise à coordonner les actions de vulgarisation agricole dans le pays, afin d'accomplir la vision partagée qui est celle de parvenir à : « Un système national de vulgarisation agricole décentralisé et efficace pour l'amélioration du bien-être de la population haïtienne ». En effet, l'agriculture n'est pas l'affaire des agriculteurs uniquement. Elle concerne toute la population qui en a besoin pour s'alimenter. Dès lors, elle se retrouve à la base de toute démarche de développement, puisqu'elle permet à chaque individu de vivre en bonne santé, d'avoir de l'énergie pour travailler, etc. Elle procure, à une part importante de la population, du travail dont la rémunération doit être décente, juste et équitable.

Ce PDVA 2.0 a donc le mérite d'avoir bénéficié de la collaboration de toutes les catégories d'acteurs concernés lors des consultations à la base de son élaboration. Nous sommes donc très reconnaissants aux participants des dix (10) ateliers départementaux ainsi que de l'atelier national de restitution pour leurs contributions. Nous adressons un grand merci à toute l'équipe du BPCS mobilisée dans les dix (10) départements pour l'organisation de ces ateliers. Cette équipe était constituée de : Mme Léonie Léon, Mme Kervline Gabellus, M. Estaniel Gravéus, M. Thed St-Juste, M. Ralph Wendy Despeines, M. Jérémie Cicéron, M. Jérôme Chouloute, M. Joses Dorastin, M. Matino Joseph, Dr Hubermane Ciguino, M. Jose Azemar, M. Luc Saint Vil et M. Kenderly Duvergé.

L'élaboration du PDVA2 est le résultat de la volonté de la Direction Générale ainsi que le Cabinet du MARNDR de renouveler l'outil de gouvernance et de négociation que représente ce plan.

Cette volonté a été mise en œuvre à travers le leadership des directeurs suivants : M. Frandy Joseph (Directeur de la DVA), M. Roberde Perrilus (Directeur de la DI) et M. Garry Augustin (ancien Directeur de la DI). L'assistance du Directeur du PITAG, M. Pierre Antoine Saintilus, a permis de réaliser le processus administratif nécessaire à cette élaboration.

Dans un monde en accélération, les documents et les plans tombent très rapidement en désuétude. C'est pourquoi, le PDVA2, en capitalisant sur les études et expériences antérieures (PDVA1 notamment) essaie de ne pas entrer dans les spécificités des innovations et des méthodes de vulgarisation. Il laisse les acteurs libres d'ajuster au fur et à mesure les stratégies aux besoins émergents et aux circonstances changeantes. Cependant, la vision de l'amélioration de bien-être a de fortes chances de persister dans le temps. Le MARNDR souhaite que ce plan de dix (10) ans serve de repère et de guide pour les actions de vulgarisation agricole sur le territoire national pendant ce laps de temps.

Quant à nous, nous avons été honoré de l'opportunité de piloter cette élaboration, en mettant notre modeste expertise au service de la nation et surtout au bénéfice des acteurs.

Bénédictine PAUL, ingénieur agroéconomiste, PhD HDR
Consultant



→ TABLE DES MATIÈRES

○	RÉSUMÉ	3
	MOT DU MINISTRE	4
	REMERCIEMENTS DU DIRECTEUR DE LA VULGARISATION AGRICOLE	6
	AVANT-PROPOS	7
○	TABLE DES MATIÈRES	9
	LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES	11
	LISTE DES TABLEAUX	12
	LISTE DES FIGURES	13
○	1 - INTRODUCTION	14
	2 - CONTEXTE D'ÉLABORATION DU 2^E PLAN DIRECTEUR DE VULGARISATION AGRICOLE	15
○	2.1. La vulgarisation agricole en Haïti au 20 ^e siècle	15
	2.2. La vulgarisation agricole en Haïti en ce début du 21 ^e siècle	17
	3 - APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	19
	3.1. L'approche systémique	19
	3.2. La participation	20
	3.3. La collecte d'informations multi-niveaux	20
○	3.4. La validation participative	21
	4 - LEÇONS APPRISSES DU PDVA1	22
	4.1. Une institutionnalisation sectorielle du PDVA1	22
○	4.2. Nécessité d'une vulgarisation répétée du plan lui-même	23
	4.3. Besoin d'un financement intelligent	23
	4.4. Le besoin de formation de nouveaux vulgarisateurs formés	24
	4.5. La nécessité d'un suivi-évaluation efficace	24
	4.6. Le besoin d'expérimenter localement les innovations	25
	4.7. La nécessité d'inclusion, de durabilité et de prise en compte de la diversité	25
○	4.8. Options stratégiques pour un plan de 2 ^e génération	26
	4.9. Orientations à prendre	26
	4.10. Quelques innovations agricoles pouvant faire objet de vulgarisation	27
	4.11. Les acteurs de vulgarisation agricole sont intéressés à contribuer au PDVA2	30
	4.12. Les stratégies, méthodes et outils de vulgarisation agricole préconisés	31
○	4.13. Les mesures d'accompagnement, de suivi-évaluation et de financement	31
	4.14. Les rôles des acteurs	32

→ TABLE DES MATIÈRES

5 - FINALITÉ, PRINCIPES DIRECTEURS ET CONTENU DU PDVA2	37
5.1. Finalité(s) du PDVA2	37
5.2. Principes directeurs du PDVA2	38
5.3. Objectifs du PDVA2	39
5.4. Les grandes lignes d'action du PDVA2	41
6 - DÉTAILS DES LIGNES D'ACTION DU PDVA2	43
6.1. Détails de l'action : Diffuser et intégrer le plan dans les activités du secteur	43
6.2. Détails de l'action : Mettre en place et faire fonctionner une structure de coordination de la vulgarisation agricole	47
6.3. Détails de l'action : Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation des actions de vulgarisation agricole	51
6.4. Détails de l'action : Appuyer et mettre en réseau les acteurs concernés par la vulgarisation agricole	55
6.5. Détails de l'action : Former et encourager la formation et l'implication de vulgarisateurs	59
6.6. Détails de l'action : Encourager les tests, expérimentations et validation des innovations	63
6.7. Détails de l'action : Promouvoir les stratégies, méthodes et outils de vulgarisation à succès	67
7 - PLANNING DE MISE EN ŒUVRE ET BUDGET DU PDVA2	71
7.1. Planning indicatif de mise en œuvre des actions et de leurs tâches	72
7.2. Budget indicatif par an et par action	77
7.3. Stratégies de financement du PDVA2	78
8 - CONDITIONS DE RÉUSSITE DU PLAN	79
9 - CONCLUSION	80
10 - BIBLIOGRAPHIE	82
11 - ANNEXES	85
11.1. Glossaire de quelques termes importants utilisés dans le PDVA2	85
11.2. Déploiement conceptuel des stratégies de vulgarisation agricole dans le cadre du PDVA2	88

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

BPCS	Bénédictique Paul Consulting Services
CEP	Champ École Paysans
CRDD	Centre Rural de Développement Durable
CTPVA	Commission Transitoire de Pilotage de la Vulgarisation Agricole
CNVA	Coordination Nationale de la Vulgarisation Agricole
DDA	Directions Départementales Agricoles
DI	Direction de l'Innovation
DVA	Direction de la Vulgarisation Agricole
FAMV	Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire
FAO	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
IDAI	Institut de Développement Agricole et Industriel
IICA	Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture
IHSI	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
ODN	Organisme de Développement du Nord
ODNO	Organisme de Développement du Nord-Ouest
ODPG	Organisme de Développement de la Plaine des Gonaïves
ODVA	Organisme de Développement de la Vallée de l'Artibonite
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDVA	Plan Directeur de Vulgarisation Agricole
PIA	Programme d'Intensification Agricole de la Vallée de l'Artibonite
PITAG	Programme d'Innovation Technologique en Agriculture et Agroforesterie
PMDN	Programme de Mitigation des Désastres Naturels
PPI	Petits Périmètres Irrigués
PTPR	Projet Territoires Productifs Résilients
PTTA	Programme de Transfert de Technologies Agricoles
RESEPAG	Renforcement des Services Publics Agricoles
SCIPA	Service Coopératif Interaméricain de Production Agricole
SE-PDVA	Suivi-Évaluation du Plan de Vulgarisation Agricole
TCA	Table de Concertation Agricole
UEP	Unité d'Études et de Programmation

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Synthèse des grandes expériences de vulgarisation agricole en Haïti.....	16
Tableau 2.	Innovations agricoles recommandées par les acteurs pour vulgarisation agricole future.....	28
Tableau 3.	Fiche d'action permettant l'intégration du plan dans les activités des acteurs du secteur agricole.....	44
Tableau 4.	Fiche d'action permettant d'aboutir à une structure fonctionnelle de coordination de la vulgarisation agricole.....	48
Tableau 5.	Fiche d'action visant la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation des actions de vulgarisation agricole.....	52
Tableau 6.	Fiche d'action permettant d'appuyer et mettre en réseau les acteurs concernés par la vulgarisation agricole.....	56
Tableau 7.	Fiche d'action visant à former et encourager la formation et l'implication de vulgarisateurs.....	60
Tableau 8.	Fiche d'action visant à encourager les tests, expérimentations et validation des innovations avant leur vulgarisation.....	64
Tableau 9.	Fiche d'action permettant la promotion des stratégies, méthodes et outils de vulgarisation à succès.....	68
Tableau 10.	Calendrier de mise en œuvre du PDVA2.....	73
Tableau 11.	Budget indicatif du PDVA2.....	77

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Positionnement du système de vulgarisation dans un cadre national.....	40
Figure 2.	Dynamique d'expérimentation locale - vulgarisation des innovations agricoles.....	40
Figure 3.	Cadre de synthèse du plan de vulgarisation.....	41

1. INTRODUCTION

Ce Plan Directeur de Vulgarisation Agricole (2025-2035) est la deuxième génération de plan de vulgarisation (PDVA2) d'Haïti. Il capitalise sur l'expérience antérieure du PDVA1 et valorise les contributions des acteurs dix (10) départements géographiques du pays. Ces derniers conviennent tous que la vulgarisation agricole est une responsabilité gouvernementale, dans un objectif de sécurité et de souveraineté alimentaire mais également de développement économique. Cependant, cette responsabilité est largement partagée, et chaque acteur a un rôle important à y jouer pour que l'implémentation du plan soit une réussite, telle que souhaitée.

Le PDVA2 est placé dans une approche systémique et pluraliste. Le contexte de son élaboration montre clairement que, malgré les difficultés auxquelles le pays est confronté, l'État ne se dérobe pas à ses responsabilités. Grâce au soutien de ses partenaires techniques et financiers, il a déjà financé l'élaboration d'un nombre considérable d'innovations susceptibles d'être vulgarisées en vue d'améliorer la productivité agricole, réduire la pénibilité du travail agricole, et améliorer les conditions socioéconomiques des acteurs.

L'État, à travers le MARNDR, souhaite désormais situer ses interventions en termes de vulgarisation agricole, à la frontière des approches interventionniste et du faire faire. De ce fait, il s'engage à poursuivre l'accompagnement des acteurs, contribuer à l'expérimentation des innovations agricoles, et les valider avant leur vulgarisation.

Ce document présente les sept (7) grandes lignes d'action auxquelles tous les acteurs sont invités à s'engager. Les résultats de l'évaluation de la première génération de PDVA n'ont pas été satisfaisants. Tous les acteurs sont invités à jouer pleinement leur rôle afin de réaliser la vision et les objectifs du plan. Ces derniers relèvent d'aspirations légitimes et souhaitées par toute la population : sécurité alimentaire et nutritionnelle, travail et revenus décents. Sur cette base commune, le MARNDR compte sur l'appui de tous les partenaires tant nationaux qu'internationaux pour l'accompagner dans la phase de mise en œuvre du plan.

Ce plan est un cadre d'orientation partagée, un instrument de consensus autour de la stratégie du secteur de l'agriculture, un cadre de référence commun à l'ensemble des acteurs du secteur, et également un cadre de négociation entre les différents acteurs (l'État, le secteur privé y compris les producteurs, les ONG, les OPA, la société civile et l'ensemble des partenaires au développement). Il restera flexible, évolutif et est appelé à être ajusté avec l'évolution des besoins. C'est pourquoi, la contribution mais également la compréhension et la collaboration des différents acteurs sont attendues afin que son implémentation soit une réussite, pour le bien commun et le développement économique et social, sans négliger les exigences de durabilité.

2. CONTEXTE D'ÉLABORATION DU 2^E PLAN DIRECTEUR DE VULGARISATION AGRICOLE

L'élaboration du PDVA2 est située dans un continuum historique marqué par des discontinuités et des approches différentes dont il est possible de tirer expérience. D'ailleurs, l'État, en restructurant le service public de vulgarisation agricole, a souhaité le positionner à l'interface des deux (2) approches courantes de vulgarisation agricole, à savoir l'approche interventionniste et l'approche du faire faire.

2.1. La vulgarisation agricole en Haïti au 20^e siècle

Du début du 19^e siècle jusqu'au premier quart du 20^e siècle, les auteurs du PDVA1 ont clairement noté que le caporalisme a constitué la forme d'intervention privilégiée de l'État dans l'agriculture en Haïti (MARNDR, 2011). Aucun service de vulgarisation à proprement parler n'a été noté pendant ce premier siècle perdu de la vulgarisation agricole. L'économiste suédois, Mats Lundahl, a noté un mode historique d'exploitation des terres ayant abouti à leur dégradation tout au long du 19^e siècle (Lundahl, 2013).

Entre 1920 et 1923, deux (2) événements majeurs ont marqué l'histoire de la vulgarisation agricole en Haïti. Tout d'abord, le Service Technique d'Agriculture (ancêtre du MARNDR) est créé et a permis de former plus de 60 agronomes et 200 agents agricoles. Puis, en 1924, a été créée l'École Centrale d'Agriculture (qui allait devenir après plusieurs changements la FAMV de l'Université d'État d'Haïti actuelle). Avec cette première école d'agriculture, ont également été créés un réseau de fermes-écoles, de stations expérimentales et de démonstration et un service de vulgarisation agricole. Ces innovations institutionnelles ont été conçues dans les objectifs de tenter de relever la grande production agricole exportatrice (café, coton, banane, etc.) impulsée par l'occupation américaine.

Le reste du 20^e siècle très bien décrit dans MARNDR (2011) et peut être synthétisé comme dans le tableau 1 suivant. Il a été globalement marqué par des balbutiements et des succès éphémères. Après la fin de l'occupation américaine, les efforts de développement agricole ont été basés sur une approche interventionniste de la vulgarisation agricole, où l'État était pratiquement le seul acteur de vulgarisation agricole.

Tableau 1. Synthèse des grandes expériences de vulgarisation agricole en Haïti

Période	Organismes de vulgarisation	Innovations vulgarisées	Méthodes de vulgarisation
1940-1955	Service Coopératif Interaméricain de Production Agricole (SCIPA)	Coopératives des semences, du bétail, des outils et des procédés de conservation nouveaux (silos en tranchée)	Stations de vulgarisation, agents individuels, clubs, supports audio-visuels, démonstrations, etc.
1971-1991	Organismes de développement régionaux (ODN, ODVA, ONDO, ODPG)	Nouvelles variétés, nouveaux itinéraires techniques, etc.	Etude de milieu suivi de recherche de solutions, démonstrations de techniques, diffusion de messages, accompagnement des agriculteurs
1963-1983	Instituts publics de développement agricole (IDAI...)	Paquets techniques comprenant nouvelles variétés de maïs, de promotion de la lutte antiparasitaire, de l'utilisation de fertilisants, de la culture attelée, etc.	Encadrements
1970-2000	Les projets de développement rural intégré (DRI)	Intégration de techniques de production agricoles et de protection des bassins versants (seuils en pierres sèches et autres)	Méthodes intégrées, rencontres régulières
1975-auj.	Expérience de l'entreprise Agroservice	Adaptation d'hybrides d'espèces maraichères (chou, oignon, tomate, carotte), itinéraires techniques de lutte contre le Cylas formicarius sur la patate douce	Vente de produits assortie d'accompagnement technique
1973-2000	L'expérience de Madian-Salagnac (également un projet de DRI selon Brochet (2014))	Nouvelles associations de cultures maraichères mises en place localement avec les producteurs	Échanges paysans-paysans, accès aux intrants essentiels garanti, existence d'un marché sûr, rémunérateur et accessible
1991-auj.	Expérience de l'ONG haïtienne VETERIMED	Programmes Bèt se lespwa, lapen fè kenken, Lèt agogo, intrants et de fertilisants organiques, etc. vaccination, installation de pharmacie vétérinaire, appui à la mise en place d'un réseau d'agents vétérinaires	Formation, film, documentaires, pamphlets, dégustation, média de masse, journées portes ouvertes, etc.
1996-2011	Les projets ciblant les zones irriguées pour intensification (PPI, PIA)	Cultures à haute valeur ajoutée (piment), nouvelles techniques culturales (casier amélioré, billon), associations de cultures (banane + papayes), paquet technique riz	Formation, divers outils de diffusion, au suivi journalier des parcelles et évaluation périodique
1997-2007	Programme de sécurité alimentaire	Paquet technique de lutte contre l'infestation de patate douce	Vulgarisateurs s'adressèrent à des groupes de producteurs et recourent à des blocs de production; fourniture d'intrants par le secteur privé
1997-auj.	Gwoupman Sante Bèt	Soins vétérinaires, veille pathologique	Accompagnement technique apporté aux éleveurs

Source : adapté de MARNDR (2011).

La fin du 20^e siècle a été marquée par l'arrêt officiel des services gouvernementaux de vulgarisation, suite à l'application du programme d'ajustement structurel (PAS) et des nombreux plans de stabilisation (Jacob, 2002). Dès 1987, un nouveau cadre légal du MARNDR a été adopté. Dans ce cadre, la Direction du Développement Rural qui comportait le service de vulgarisation agricole a été supprimée. Les balbutiements socioéconomiques de la nouvelle ère démocratique ont été effondrés à l'imposition de l'embargo international sur Haïti en 1991, à la suite du coup d'État. Le retour du président évincé en 1994 a été accompagné d'un renforcement brutal de la libéralisation qui a démantelé les forces de résistances paysannes et la production agricole nationale. La dépendance a été renforcée par rapport à l'international tant pour la sécurité alimentaire que pour le financement des projets de développement qui n'ont jamais pu enrayer le déclin de l'agriculture.

2.2. La vulgarisation agricole en Haïti en ce début du 21^e siècle

Depuis le début de ce 21^e siècle, le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) a montré une volonté de reprendre les activités de vulgarisation agricole suspendues dans le sillage de la restructuration de 1987. Mais l'approche interventionniste de vulgarisation pratiquée avant les années 1990 a été quelque peu abandonnée au profit de l'approche du faire faire. À travers le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) financé par un consortium de bailleurs et exécuté entre 1998 et 2007, un ensemble d'innovations a fait l'objet de vulgarisation dans le pays. À partir de 2010, le MARNDR, en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers, a entrepris une série d'initiatives visant à renforcer les Directions de l'Innovation et de la Vulgarisation Agricole. Une politique de développement agricole (PDA) a été adoptée pour quinze (15) ans (MARNDR, 2010a). Cette politique a été assortie de plusieurs plans quinquennaux, en particulier d'un Plan National d'Investissements Agricoles (PNIA) (MARNDR, 2010b) et d'un Plan Directeur de Vulgarisation Agricole (PDVA) (MARNDR, 2011). Le PDVA n'a pas pu être renouvelé à son échéance exacte. C'est au cours de l'année 2024 qu'il a été évalué (Paul, 2024) et, dans la foulée, la présente actualisation du plan est élaborée.

La mise en œuvre du PDVA¹, comme pour toutes les actions de vulgarisation depuis le début du 21^e siècle, s'est faite dans le cadre d'autres programmes et projets (Lire Paul, 2024 et Augustin, 2024). Il s'agit d'implémenter soit un volet vulgarisation dans un objectif de sécurité alimentaire (cas du PSSA), soit une composante incitation dans le cadre de programme de recherche et de vulgarisation (PTTA, RESEPAG, SECAL, etc.), soit un projet spécial à l'intérieur d'un programme plus large (cas du projet CEP du PITAG), soit enfin en poussant les opérateurs de recherche à initier une pré-vulgarisation dans le cadre de sous-programmes de recherche-formation-vulgarisation adoptant la méthode de recherche action participative (cas des sous-programmes du PITAG ou du PMDN).

L'objectif stratégique du MARNDR en actualisant le PDVA demeure intact. Il s'agit de permettre aux différents acteurs du système national d'innovation de continuer à disposer d'un cadre de référence adapté pour leurs activités en lien avec la vulgarisation agricole.

L'année 2024 a offert en effet un ensemble d'opportunités justifiant l'actualisation du PDVA. Cette année correspond à la fin de plusieurs grands programmes de recherche-action (PMDN, PITAG, etc.) ayant abouti à la mise en place d'une quantité considérable d'innovations et technologies agricoles susceptibles d'être vulgarisées si elles sont validées (Augustin, 2024). D'ailleurs, certains ont déjà été objet de validation expérimentale et sociale qui peut servir de base pour une validation officielle pour la vulgarisation.

3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La méthodologie mobilisée dans l'exécution du mandat confié par le MARNDR était basée sur une approche systémique. Dans le domaine des innovations et de la vulgarisation, l'approche systémique, par opposition à l'approche linéaire, est celle recommandée. Cette approche fondée sur la participation, et mobilisant plusieurs catégories d'acteurs, est également courante en matière de planification.

3.1. L'approche systémique

L'approche systémique s'est imposée dans le domaine de l'innovation et de la vulgarisation agricole. Elle permet une compréhension holistique des activités à l'intérieur du secteur agricole à travers la prise en compte des interrelations et interdépendances complexes entre les activités et entre les acteurs à différentes étapes d'une filière ou différents maillons d'une chaîne de valeur agricole. La filière est un concept technico-économique avancé par les Français qui renvoie à une succession d'opérations techniques ou encore « l'ensemble du système de production, de transformation et de commercialisation d'un produit donné du stade de la matière première à celui du produit fini » (Boly, 2019). On y dérive la logique d'analyse actuelle de la ferme à la table ou de la fourche à la fourchette. L'expression chaîne de valeur est plutôt un concept socioéconomique introduit par le spécialiste américain de la compétitivité, Michael Porter, pour désigner l'enchaînement des opérations depuis l'approvisionnement en intrants spécifiques jusqu'à la consommation finale en passant par la production, la transformation et la commercialisation (Boly, 2019). L'analyse par la chaîne de valeur englobe le choix d'un produit final, des technologies appropriées avec l'organisation des acteurs et de leur accès aux marchés, dans une perspective de compétitivité mais également d'ajout ou de capture de valeur ajoutée à chaque maillon de la chaîne.

Les travaux de Lundvall (1992) et d'Edquist (1997) sont considérés comme pionniers en matière d'analyse systémique de l'innovation. L'approche systémique rompt avec la vision linéaire de l'innovation qui considérait les agriculteurs comme des destinataires qui n'avaient pas grand-chose à dire/apprendre aux chercheurs (pour l'innovation) et aux politiques (pour la vulgarisation). L'approche systémique permet d'embrasser la contribution et les feedbacks de toutes les parties prenantes, dans une logique participative, sans faire l'impasse sur les possibles conflits et divergences d'intérêts entre les acteurs ou groupes d'acteurs à l'intérieur d'un même système.

3.2. La participation

La participation suppose l'inclusion de toutes les parties prenantes de l'activité de vulgarisation agricole. Elle prépare l'acceptation et la mise en œuvre du plan. Ainsi, la démarche méthodologique utilisée pour le bilan du PDVA est fondée sur l'approche multi-acteurs (multi-stakeholder) à la fois dans la collecte des avis sur le plan quinquennal passé (PDVA1).

Certaines parties prenantes considérées comme peu nombreuses (chercheurs, ONG, Acteurs publics, coopératives ou associations de producteurs/transformateurs, agroindustriels et agro transformateurs, etc.) ont été interviewées et invitées à participer dans un atelier de discussions. Les interviews ont eu lieu à la fois par visioconférence et en présentiel.

D'autres catégories, plus nombreuses, comme les agriculteurs, ont été invitées à participer à des entretiens de groupe au niveau de chaque département. Antérieurement, un échantillon considérable de plus de deux mille (2000) agriculteurs (en général destinataires des activités de vulgarisation agricole) a été enquêté entre 2020 et 2022 dans les cinq (5) départements couverts par le PITAG. Ces données ont permis une analyse quantitative sur les effets de la vulgarisation sur la situation des exploitations agricoles (unité de production) ainsi que des ménages agricoles (unité économique vivant sur et parfois au-delà de l'unité technique qu'est l'exploitation agricole) dirigés par ces agriculteurs. Une analyse différentielle a été conduite sur les résultats agro-économiques des agriculteurs selon qu'ils ont eu ou non accès à la vulgarisation agricole.

3.3. La collecte d'informations multi-niveaux

Conformément à l'approche multi-acteurs précédente, les informations ont été collectées à plusieurs niveaux et à partir de différents outils :

À l'échelle des agroécosystèmes (c'est-à-dire des écosystèmes cultivés, selon Neyton et al. (2018) dans le dictionnaire de l'agroécologie) et à l'échelle des parcelles, une observation directe a été faite, même de façon limitée géographiquement, afin d'apprécier les résultats de la mise en œuvre de programmes phare du ministère de l'agriculture ayant eu un volet important de vulgarisation (PTTA, RESEPAG, PITAG...).

Au niveau des exploitations agricoles, les informations déjà disponibles (enquêtes diagnostic agro-socio-économiques PITAG) ont été analysées. Cela a permis de voir de façon contrefactuelle les effets de la vulgarisation agricole sur la situation socioéconomique des bénéficiaires.

Les organisations diverses (bailleurs, entreprises, ONG, laboratoires de recherche, acteurs publics, coopératives agricoles, etc.) ont été interviewées à partir de guides d'entretien spécifiques à chaque catégorie. Après les interviews, ces mêmes acteurs ont été invités à participer aux ateliers départementaux, avec quelques agriculteurs (une vingtaine), pour discuter des résultats issus des interviews ainsi que la compréhension globale sur la mise en œuvre du premier plan de vulgarisation agricole. Le ministère a été invité à assister à ces ateliers également. Ces derniers ont été organisés en présentiel, généralement dans les locaux des directions départementales agricoles (DDA). Durant ces rencontres, les acteurs ont exprimé leur niveau de connaissance ainsi que leur évaluation du plan.

3.4. La validation participative

L'idée d'une restitution aux parties prenantes a eu un double objectif. Il s'agissait de discuter et valider les résultats de l'évaluation du PDVA1 et s'accorder sur les orientations du futur plan décennal. Il s'agissait également de préparer l'appropriation et faciliter la mise en œuvre concertée du nouveau plan qui est ainsi déjà objet d'un début de vulgarisation. Il est prévu une séance de restitution formelle qui est programmée au Ministère de l'Agriculture ayant commandité l'étude. La version finale qui sera diffusée tiendra compte de l'essentiel des remarques issues de cette séance de restitution.

4. LEÇONS APPRISES DU PDVA1

Le PDVA1 était un Plan Directeur de Vulgarisation Agricole de cinq (5) ans : 2011-2016. N'ayant pas été officialisé, il n'a pas été pleinement/totalement implémenté. Son évaluation participative et experte a montré que ses objectifs initiaux n'ont été atteints qu'à environ 30% (Paul, 2024). En effet, bien qu'il y ait eu des moyens financiers disponibles (Petro Caribe, Projets de relèvement post-séisme, etc.), le PDVA1 n'a pas reçu la priorité qu'il méritait. Son implémentation n'a été que partielle, essentiellement dans le cadre de quelques projets financés par les partenaires techniques et financiers à l'instigation desquels le PDVA1 a été élaboré. Ces partenaires incluent notamment, le FAO et la Banque Mondiale. Par la suite, la BID a rejoint la dynamique à travers des incitations agricoles conjointement financées.

Les projets ayant comportés un volet de vulgarisation agricole n'ont pas été implémentés sans difficulté, à cause de troubles sociopolitiques au cours de la période du plan. Bien avant la fin de cette période, les perturbations sociopolitiques ont débuté. Les violences pré et post-électorales n'ont pas laissé la possibilité d'évaluer le plan en 2016. Entre 2016 et 2023, les crises se sont multipliées dans le pays. Les tentatives d'évaluation et d'actualisation du plan ont été maintes fois reportées. En 2024, la détermination de la Direction de Vulgarisation Agricole et la clémence des bailleurs du PITAG ont finalement permis d'entreprendre le renouvellement du Plan Directeur de Vulgarisation Agricole.

Parmi les principales leçons apprises de l'évaluation du PDVA1 et utiles pour le PDVA2, les points suivants ont été relevés :

4.1. Une institutionnalisation sectorielle du PDVA1

Un plan directeur de vulgarisation agricole relève d'une démarche sectorielle, à l'intérieur d'une politique agricole nationale. S'il y a lieu de voter, c'est la politique agricole qui peut être portée au niveau du Conseil des ministres. La politique agricole doit embrasser et inclure l'activité de vulgarisation dessinée dans ce plan et devra être opérationnalisée par le MARNDR. C'est pourquoi, il est important de coupler le renouvellement de la politique agricole (en 2025-2026) avec le plan de vulgarisation qui sera élaboré à la fin de 2024.

Au niveau du MARNDR, il est nécessaire que le plan directeur de vulgarisation ne soit pas l'affaire de quelques cadres du ministère, mais qu'il soit entériné par la direction générale et rendu imposable aux ministres (comme ces derniers ayant une durée d'exercice généralement courte).

4.2. Nécessité d'une vulgarisation répétée du plan lui-même

Les acteurs consultés en amont de l'élaboration de ce plan ont été unanimes à l'idée que la première action de vulgarisation à faire est la vulgarisation du plan lui-même. La préparation de cette deuxième génération du plan a mobilisé des acteurs dans les 10 départements géographiques du pays. De ce fait, à moins d'un renouvellement rapide d'acteurs ou de mauvaise foi, il sera difficile que le plan soit considéré comme inconnu du terrain. Toutefois, il est nécessaire que le document soit diffusé de façon répétée.

4.3. Besoin d'un financement intelligent

Les besoins financiers pour l'implémentation du plan ne constituent pas nécessairement un gros budget alloué à la DVA. Il s'agit de doter le Ministère de moyens humains tant au niveau central qu'au niveau du terrain, et de lui donner les moyens humains, financiers et logistiques lui permettant de promouvoir le plan et d'en assurer le suivi. En effet, il est peu probable qu'à court et à moyen termes le MARNDR change son approche d'intervention à travers essentiellement des projets financés ou cofinancés par les bailleurs internationaux. D'ailleurs, l'approche mixte préconisée par la Direction Générale du MARNDR, à savoir faire un peu pour donner l'exemple (interventionnisme à la marge) et faire faire la vulgarisation par les autres acteurs (approche pluraliste), implique le modèle de financement plutôt incitatif. Tant que cette approche prédomine, les financements pour des actions visant à vulgariser des innovations et appuyer les acteurs du Système National de Vulgarisation Agricole (SNVA) continueront d'être des composantes de projets plus larges. De ce fait, l'important est d'inclure la DVA dans l'implémentation et le pilotage de ces projets, du moins sur les composantes portant sur la vulgarisation agricole. L'idée initiale de créer un Fonds National de Vulgarisation Agricole (FONAVA) n'apparaît pas particulièrement faisable si de nouvelles priorités gouvernementales ne sont pas établies de manière à accroître les ressources de l'Etat d'une part, et d'en allouer une part plus importante à l'agriculture d'autre part.

4.4. Le besoin de formation de nouveaux vulgarisateurs formés

La nécessité de déployer le plan sur le terrain doit être basée sur un ensemble de techniciens et cadres formés en vulgarisation agricole. Or actuellement, cette matière n'est pas très enseignée dans les facultés d'agronomie du pays. Les rares spécialistes en vulgarisation agricole ne sont pas tous mobilisés dans leur champ de compétences. Par exemple, le succès observé mentionné par plusieurs acteurs de terrain concernant le CEP aurait dû être élargi à travers la formation d'un ensemble de « maitres formateurs en CEP ». Mais tel n'est pas encore le cas, on retrouve néanmoins un début de documentation sur cette méthode ainsi que les expériences faites dans le pays (Augustin et al, 2014 ; Détraux, 2014 ; MARNDR, 2015). Ainsi, dans le cadre du nouveau plan de vulgarisation, il est nécessaire d'investir dans la formation en vulgarisation agricole, quitte à inciter les écoles techniques et les facultés d'agronomie à emprunter cette voie. Bien entendu, des agents de terrain peuvent rapidement être recyclés pour devenir de véritables agents de vulgarisation agricole.

4.5. La nécessité d'un suivi-évaluation efficace

Certains acteurs ont souligné que les mécanismes de suivi antérieurs n'étaient pas suffisamment efficaces, ce qui a entraîné une faible implication des Directions Départementales de l'Agriculture (DDA) et des Bureaux Agricoles Communaux (BAC). En effet, la CTPVA qui devait assurer la coordination de l'implémentation du premier plan n'avait pas reçu les moyens appropriés et l'Unité d'Études et de Programmation (UEP) du Ministère n'a pas joué pleinement son rôle. Au plus haut niveau, le service de suivi-évaluation du MARNDR doit s'impliquer dans le suivi du PDVA. Il sera nécessaire de prendre appui sur un réseau de cadres connectés à la DVA pour un suivi efficace du plan de vulgarisation agricole. De plus, dans l'optique de faire du plan de vulgarisation un plan des acteurs, il serait très pertinent d'impliquer les tables de concertation agricole (TCA) qui fonctionnent encore dans certains départements dans le suivi de l'implémentation du PDVA.

4.6. Le besoin d'expérimenter localement les innovations

Des acteurs-clés consultés ont indiqué que certaines cultures vulgarisées n'étaient pas adaptées à toutes les régions du pays. Cet argument milite pour une approche d'expérimentation localisée des innovations, avant leur vulgarisation. Le pays n'est pas constitué d'un seul agroécosystème, de ce fait, même si la superficie n'est pas particulièrement grande, il y a lieu de tester localement les innovations. Heureusement, dans chaque département, il y a au moins une Faculté d'Agronomie et souvent des centres de recherche. De plus, les vulgarisateurs doivent être également capables de tester les innovations à petite échelle afin de s'assurer de leur efficacité.

Les chercheurs ne sont pas tous réellement habitués ou disposés à impliquer les paysans dans leurs actions de recherche scientifique. Certains ont été trop longtemps habitués à l'approche linéaire de l'innovation. Parfois, les essais participatifs ont été réduits à simplement des essais établis sur les parcelles des paysans. La pré-vulgarisation recherchée dans les projets de RFV est très souhaitable et les paysans doivent être impliqués dès la conception des activités. Idéalement, l'approche de co-conception (Jules et al., 2023) serait encore préférable, à chaque fois que possible.

4.7. La nécessité d'inclusion, de durabilité et de prise en compte de la diversité

En plus d'adapter les interventions aux réalités locales, des acteurs-clés consultés ont insisté sur la nécessité d'impliquer les femmes et jeunes et pas seulement les hommes âgés. Ces derniers sont les plus représentés parmi les bénéficiaires de la vulgarisation (Paul, 2024). L'inclusion implique également de ne pas abandonner des pans entiers du territoire ni des agroécosystèmes lors des interventions. Une grande partie des interventions des périodes récentes ont été concentrées dans les plaines irriguées, or le souci d'équité et de durabilité implique d'inclure les zones de montagne tout en y vulgarisant des innovations et des pratiques agricoles appropriées. Même à l'intérieur des zones (de plaine ou de montagne), les besoins des agriculteurs varient souvent selon les typologies établies. De ce fait, les interventions et la vulgarisation agricole doivent essayer de prendre en compte cette diversité.

4.8. Options stratégiques pour un plan de 2^e génération

Il ressort des séances d'évaluation participative que le plan directeur de vulgarisation à venir doit être une prérogative du MARNDR qui se soucie de deux (2) priorités majeures : 1) assurer la subsistance agricole ou mieux la sécurité alimentaire à travers l'agriculture familiale ; 2) assurer le développement de filières agro-industrielles orientées vers le marché et même l'exportation afin d'attirer des devises.

Dans ce contexte, deux (2) catégories d'acteurs doivent recevoir la priorité : les agriculteurs familiaux (ménages agricoles) et les entrepreneurs (entreprises incorporées formellement).

L'approche à privilégier est celle des chaînes de valeur (ou filières) afin de pouvoir mieux organiser les acteurs ou parties prenantes selon des intérêts proches. L'approche chaîne de valeur (ou filière) offre la possibilité d'intégrer les différents acteurs depuis les services de recherche et de fourniture d'intrants aux distributeurs et consommateurs, en passant par les producteurs. Dans cette perspective, l'institutionnalisation de la démarche pourra être facilitée dans la mesure où les acteurs auront des intérêts liés.

Les ateliers participatifs ainsi que les entretiens acteurs-clés ont permis d'identifier et discuter les grandes orientations pour un PDVA2.

4.9. Orientations à prendre

Deux (2) principales voies ont été identifiées :

1. Vulgariser des stratégies de production qui contribuent à la sécurité alimentaire à partir d'une production agricole locale qui respecte l'environnement (agroforesterie mélangeant cultures de types racines et tubercules ainsi que des légumes et des fruitiers).
2. Vulgariser des stratégies de production orientées vers le marché afin d'assurer un revenu décent aux agriculteurs, à travers une approche filière ou chaîne de valeur avec à la fois des agriculteurs de type familial mais également connectés à des entreprises formelles.

Cette double orientation ne signifie pas deux (2) approches antinomiques. En effet, les agriculteurs, qu'ils soient familiaux ou inscrits dans une démarche d'entreprises formelles, doivent être capables de générer un revenu décent à travers une approche filière ou chaîne de valeur. Les petits agriculteurs peuvent être insérés dans des organisations de producteurs ou de coopératives – réseaux ou entreprises agricoles solidaires (Paul, 2016) – ou être contractualisés par des entreprises de plus grande taille afin d'accéder aux marchés exigeants.

Ce plan devra également inclure des actions adaptées aux contextes locaux, renforcer les capacités des agriculteurs, intégrer les jeunes et les femmes, moderniser les pratiques agricoles, et promouvoir une gestion durable des ressources naturelles. Des infrastructures renforcées, des systèmes d'alerte précoce, des assurances de récolte, et la diversification des productions adaptées aux changements climatiques contribueront à sécuriser le secteur et à améliorer la résilience des communautés.

Cette synthèse met en avant les objectifs clés tout en liant les aspects environnementaux, économiques et sociaux de manière cohérente. Les acteurs concernés par la vulgarisation agricole en Haïti ont fait des recommandations claires pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un PDVA2.

4.10. Quelques innovations agricoles pouvant faire objet de vulgarisation

Les acteurs ont exprimé, suite à leur observation et évaluation, des noms d'innovations qui pourraient faire l'objet de vulgarisation dans le cadre de futures actions de vulgarisation. Il ne s'agit pas d'imposer une liste d'innovations. Cette liste (Tableau 2) est suggestive et devra être actualisée au fur et à mesure de l'évolution des recherches et créations d'innovations, mais également à partir de tests et expérimentations des innovations mentionnées.

Tableau 2. Innovations agricoles recommandées par les acteurs pour vulgarisation agricole future

Innovation	Département	Filières agricoles concernées	Acteurs ciblés	Méthode de vulgarisation	Résultats espérés
Pompage solaire	Art, NO	Toutes	Agriculteurs	Installation et techniques d'utilisation efficiente	Augmentation des rendements et des compagnes
Irrigation goutte à goutte	Tous	Maraîchères	Agriculteurs	Installation de microsystemes d'irrigation	Meilleure gestion de l'eau, hausse de rendement
Mécanisation agricole	Art	Céréales et légumineuses	Agriculteurs et transformateurs	Sensibilisation et facilitation à l'accès aux machines	Réduction de la pénibilité et des coûts
Faucille de cueillette de cacao	GA, N, NE	Cacao	Planteurs	Démonstration et essais d'utilisation	Réduction des blessures des branches et réduction de la pénibilité
Variété <i>pa pè pichon</i>	Art, S, C	Sorgho	Planteurs	Distribution de semences	Résistance à l'infestation des pucerons
Nouvelle variétés de riz (Jaragua, M8, etc.)	NE, S	Riz	Planteurs	Utilisation de variétés de riz en provenance de la RD ou développées localement	Meilleur rendement du riz
Variété de maïs MP1	S	Culture du maïs	Planteur	Utilisation de la nouvelle variété	Augmentation des rendements
Bloc fourrager pour animaux	Art	Filière caprins	Éleveur	Démonstration de fabrication	Alimentation des caprins en période de sécheresse
Méthode PIF	Art, SE	Banane	Planteurs	Formation et diffusion de la technique	Plus grande disponibilité de semences
Technique Miniset	Tous	Igname	Planteurs	Formation et diffusion de la technique	Plus grande disponibilité de semences de qualité à moindres coûts ; lutte contre les nématodes
Buttes anti-ravageur de l'igname	GA	Igname	Planteurs	Formation et sensibilisation sur la technique de lutte culturale	Réduction considérable des attaques des ravageurs
Utilisation de phéromone	Art, S	Patate	Planteurs	Sensibilisation et mise à disposition du produit et mise en place des pièges à phéromone	traitement des boutures de patate douce contre le <i>cylas formicarius</i>
Utilisation de 3 bassins	Art	Sel marin	Sauniers d'Anse-Rouge	Expérimentation	Augmentation du rendement

Innovation	Département	Filières agricoles concernées	Acteurs ciblés	Méthode de vulgarisation	Résultats espérés
Utilisation de moulins modernes	NE	Riz	Planteurs	Installation de moulin à grande capacité (4t/h)	Meilleure qualité de traitement du riz
Paillage à l'herbe de guinée (mulching)	NE, SE	Cultures en zones sèches	Planteur	Démonstration	Meilleure gestion de l'humidité et des mauvaises herbes
Installation de petits incubateurs	NE	Poulets de chair	Éleveurs entrepreneurs	Installation de petits incubateurs de poussins	Augmentation de la production locale
Ruches modernes	NE, S	Apiculture	Éleveurs	Installation de ruches modernes (avec hausse)	Augmentation de la production de miel
Agriculture sous serre/hors sol	O, Art	Maraîchères	Planteurs	Formation aux pratiques de culture sous serres, hors sol	Augmentation de la production
Techniques de conservation des poissons	NO, SE	Pêche	Pêcheurs et vendeurs	Formation et équipement de chaîne de froid	Conservation et accès aux poissons frais
Transformation de produits agricoles	O, SE, NO	Fruits, céréales, maraîchers	Organisations de femmes	Formation aux pratiques de transformation	Réduction des pertes post-récolte
Utilisation d'antibiotiques, de vitamines et d'hormone de croissance	O, N, NE	Poulets, Porcins	Éleveurs	Ventes de produits importés	Croissance rapide des animaux et réduction des mortalités
Vermi-compostage et utilisation du vermi-compost	S, GA	Agroforesterie	Planteurs	Formation à la technique du vermi-compostage	Fertilisation des cultures en agroforesterie
Pièges à rat biologique	GA	Cacao	Planteurs	Formation à la fabrication des pièges	Réduction des attaques des rongeurs sur le cacaoyer
Insémination artificielle dans l'élevage	C	Élevage	Éleveurs	Introduction de races améliorées	Augmenter la production animale

Source : Paul (2024). Art : Artibonite ; C : Centre ; GA : Grande-Anse ; N : Nord ; NE : Nord-Est ; NI : Nippes ; NO : Nord-Ouest ; O : Ouest ; S : Sud ; SE : Sud-Est.

Ce tableau n'est pas exhaustif et n'est qu'à titre indicatif. Les innovations peuvent porter sur des aspects qui ne sont pas purement agricoles, comme par exemple les micro-retenues individuelles pour gérer et lisser la consommation de l'eau sur les exploitations et permettre d'étaler la consommation d'eau ainsi que la production maraîchère. De même, des innovations de type semis mécanisé permettant d'avoir des cultures en ligne, sont autant d'innovations très utiles à l'agriculture et pouvant faire objet de vulgarisation utilement.

4.11. Les acteurs de vulgarisation agricole sont intéressés à contribuer au PDVA2

La vulgarisation agricole est avant tout un service public, même si les acteurs privés et les organisations sans but lucratif y sont impliqués. De ce fait, le MARNDR et ses différentes représentations sur le terrain devraient être mobilisés (et pas seulement la direction de la vulgarisation qui est appelée à piloter l'implémentation du plan), doivent pouvoir compter sur les catégories d'acteurs suivants :

- Les agriculteurs modèles (ce sont les premiers acteurs vu l'efficacité des échanges entre les pairs),
- Les structures de recherche agronomique (qui doivent également adopter une approche participative impliquant les utilisateurs des innovations afin d'entamer une pré-vulgarisation des résultats de leurs recherches),
- Les organisations de producteurs (qui sont des espaces sociaux de grande importance dans le partage des connaissances sur les innovations et les techniques agricoles),
- Les entreprises de fourniture d'intrants (produits, machines et technologies) qui sont des distributeurs commerciaux ou privés d'innovations,
- Les organisations non-gouvernementales qui sont souvent impliquées dans l'exécution de projets au bénéfice des acteurs des filières agricoles,
- Les entreprises de vente de services (comme les services de mécanisation, de lutte phytosanitaire, etc.) ainsi que les agents privés de soins vétérinaires (réseau santé bét ou gwoup sante bét [GSB]) qui sont par conséquent également des distributeurs d'innovations.

4.12. Les stratégies, méthodes et outils de vulgarisation agricole préconisés

Les échanges paysans-paysans doivent être encouragés et facilités à travers des visites d'échanges.

Les recherches participatives (méthode de recherche-action participative, MRAP) et les recherches formation vulgarisation (RFV) doivent être encouragées afin de ne pas attendre la fin des projets pour impliquer les agriculteurs.

Les CEP ont fait leur preuve à certains endroits du pays, d'après de nombreux acteurs interviewés. Il serait intéressant d'évaluer plus systématiquement cette méthode avant d'élargir son utilisation si les résultats s'avèrent encourageants.

Les masses médias ne doivent pas être négligées ni non plus les technologies de l'information et de la communication embarquées sur des smartphones (à l'ère des réseaux sociaux). Car les enquêtes réalisées pour le compte du PMDN et du PITAG auprès d'un grand nombre d'agriculteurs (1374) ont révélé un taux relativement conséquent de pénétration de téléphone (89%), de smartphone (23%), et d'accès à l'internet (15%). La connexion à la radio (43%) et la télévision (23%) justifient bien l'usage des masses médias pour des messages non-ciblés.

Les stratégies d'inclusion économique où des entreprises formelles sont associées à des organisations paysannes pour l'apport d'innovations doivent continuer à être implémentées.

4.13. Les mesures d'accompagnement, de suivi-évaluation et de financement

La Direction de la Vulgarisation Agricole ainsi que la Direction d'Innovation doivent être renforcées avec des personnes relais sur le terrain (notamment au niveau des BAC). Un tel renforcement était prévu depuis la création de la Direction de l'Innovation et n'a jamais été implémenté.

Le suivi d'un nouveau plan devra impliquer les plus hautes autorités du MARNDR (Direction générale et l'Unité d'Études et de Programmation, notamment).

La vulgarisation doit faire partie intégrante de la politique agricole (qui arrive à terme en 2025 et qui devra être renouvelée) de manière à y flécher des financements propres. Il ne s'agit pas d'attendre la création et la dotation d'un éventuel FONAVA dont la probabilité est extrêmement faible.

Parmi les grands défis pour un plan de vulgarisation agricole en Haïti, il y a l'existence de vulgarisateurs. Il n'est pas vrai que tous les agronomes formés dans les près de 50 facultés d'agronomie dont la majorité n'est pas reconnue par le gouvernement (ministère de l'éducation, ministère de l'agriculture) sont automatiquement capables de vulgariser des innovations. Un nombre considérable d'entre eux n'ont jamais pris un cours de vulgarisation ni même d'innovation agricole. De même, il y a lieu de former des techniciens et des agents agricoles à la vulgarisation car ils sont en général plus proches des agriculteurs/trices.

4.14. Les rôles des acteurs

Le Plan Directeur de Vulgarisation Agricole est le plan des acteurs. Puisqu'il est placé dans une perspective systémique et pluraliste, pour que son implémentation soit réussie, il est nécessaire que chaque catégorie d'acteurs joue effectivement son rôle. Heureusement, lors de l'évaluation du plan précédent, beaucoup d'acteurs ont promis leur contribution/participation à l'implémentation du PDVA2 (Paul, 2024). Ainsi, à titre indicatif, les rôles que pourrait jouer chaque catégorie d'acteurs sont listés ci-après (l'ordre n'a pas d'importance). L'essentiel de ces rôles ont été déjà définis dans le PDVA1. Les acteurs peuvent être regroupés en cinq (5) catégories : le MARNDR, les bailleurs, le secteur privé au sens large y compris les producteurs, les organisations de producteurs, les organismes de formation et de recherche, les vulgarisateurs.

1) Le MARNDR

Le MARNDR est l'acteur désigné de l'État haïtien pour endosser le plan, soutenir et porter son implémentation. Il a pour rôle de :

a. Entériner le document du PDVA2 afin de le rendre officiel.

- b. Diffuser le document du plan auprès des autres acteurs.
- c. Financer même partiellement (selon l'approche) l'implémentation du plan.
- d. Expérimenter (dans des fermes et espaces dédiés) les innovations avant leur validation officielle.
- e. Valider les innovations testées pour leur vulgarisation dans le pays.
- f. Subventionner et soutenir financièrement et techniquement (formation, information et documentation) les autres acteurs de la vulgarisation agricole.
- g. Former dans la pratique et financer la formation formelle des agents de vulgarisation agricole.
- h. Certifier les vulgarisateurs.
- i. Assurer, avec les autres acteurs, le suivi-évaluation de l'implémentation du plan.
- j. Assurer l'intégration du PDVA2 dans la deuxième génération de Politique de développement agricole.
- k. Financer l'évaluation et le renouvellement du PDVA2 lorsqu'il arrivera à son terme.

Le MARNDR a également un rôle plus large au sein du gouvernement. Il s'agit de créer un environnement favorable aux investissements, de renforcer les contrôles de la qualité, et supporter l'initiative privée, à travers notamment l'entrepreneuriat agricole porté par les jeunes. De ce fait, le MARNDR travaillera à trouver, de concert avec le MCI, et à défaut d'un cadre légal spécifique à l'entrepreneuriat agricole, un mécanisme permettant de reconnaître les entrepreneurs agricoles. Il s'agit ici de faciliter la professionnalisation de l'agriculture et la reconnaissance du métier d'agriculteur à travers le statut d'entrepreneur.

2) Les bailleurs

Les partenaires techniques et financiers, comme leur nom l'indique, sont invités à apporter une assistance technique et financière. Leur rôle inclut :

- a. Renforcer la structure de coordination de la vulgarisation du MARNDR.
- b. Faciliter les transferts de technologies et d'innovations, ainsi que les bonnes pratiques, les méthodes de vulgarisation, etc. qui ont marché dans d'autres pays et qui sont susceptibles d'être expérimentées localement en vue de leur vulgarisation.
- c. Financer l'implémentation du plan à travers des projets élaborés par le MARNDR ou d'autres acteurs locaux.
- d. Soutenir les acteurs de vulgarisation dans leurs activités reconnues par le MARNDR.

3) Le secteur privé

En dehors des fermes d'État, l'agriculture est une activité économique privée. Tous les acteurs capitalistes des chaînes de valeur agricole (producteurs, transformateurs, transporteurs, de stockage, commerçants, fournisseurs d'intrants, fournisseurs de services, etc.) font partie du secteur privé. Ils travaillent dans un contexte de libre marché. En tant que membres du secteur privé agricole, autant que l'État doivent les soutenir, autant ils sont invités à jouer un rôle dans l'implémentation du PDVA2, selon leur catégorie.

Tout d'abord, les producteurs doivent jouer les rôles suivants :

- a. Adopter les innovations validées par le MARNDR et vulgarisées par les acteurs.
- b. Partager gratuitement les innovations et informations entre pairs.
- c. S'ouvrir à l'innovation et au changement, dans un contexte de dérèglement climatique et de nécessité de préserver voire de restaurer l'environnement.
- d. Se former et participer aux activités d'expérimentation locale d'innovations.
- e. Faire remonter les informations aux autorités locales et aux autres acteurs du système de vulgarisation.
- f. Se faire connaître des autorités et participer aux activités portées par les autorités ou leurs représentants ou mandataires (notamment à travers les projets).

Ensuite, les acteurs incorporés (entreprises formelles) du secteur privé agricole sont appelés à jouer les rôles suivants, en particulier le rôle d'intermédiaires d'innovations auprès des petits producteurs :

- a. Contribuer à la vulgarisation des innovations validées par le MARNDR.
- b. Servir d'intermédiaires de fourniture de services appropriés aux producteurs et aux autres acteurs (fourniture d'intrants, fourniture de services conseil ou de mécanisation, fournisseurs de services financiers, etc.).
- c. Pratiquer la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, et éviter de diffuser des innovations, produits ou technologies ayant des effets indésirables sur l'environnement, la santé des personnes ou des animaux ou plus largement sur l'agro écosystème.
- d. Financer dans la mesure du possible le développement d'innovations agricoles susceptibles d'être validées et vulgarisées.

e. Faire remonter aux autorités établies ou aux acteurs de recherche les informations et trouvailles susceptibles d'être étudiées de manière plus approfondie.

4) Les organisations de producteurs ou autres

Les organisations de producteurs, de transformateurs ou de commerçants, etc. ont un rôle important d'intermédiation. Elles sont invitées à jouer les rôles suivants :

- a. Contribuer à la vulgarisation des innovations validées par le MARNDR.
- b. Aider à la formation des agents de vulgarisation et des leaders paysans.
- c. Essayer les innovations pour en faire la démonstration aux membres.
- d. Servir d'intermédiaires entre l'État et les membres des organisations concernées.
- e. Participer dans les échanges entre acteurs.
- f. Participer aux efforts d'inclusion des différents acteurs (petits producteurs, femmes, jeunes et autres catégories défavorisées).
- g. Faire remonter aux autorités établies ou aux acteurs de recherche les informations et trouvailles susceptibles d'être étudiées de manière plus approfondie.

5) Les organismes de formation et de recherche

Les organismes de formation et de recherche regroupent les écoles de formation technique et professionnelle, les écoles moyennes d'agriculture, les facultés et centres de formation et de recherche en agriculture. Ils sont appelés à jouer un rôle systémique (en sortant de l'approche linéaire d'innovation) et à plusieurs niveaux :

- a. Élaborer des innovations qui répondent aux besoins des acteurs et aux défis actuels et émergents (dérèglement climatique, productivité, etc.).
- b. Former des cadres et des techniciens en vulgarisation soit à travers des formations dédiées soit en insérant dans les programmes actuels des cours de vulgarisation agricole.
- c. Tester et expérimenter des innovations conçues localement ou importées d'autres pays en vue de leur adaptation au contexte local.
- d. Participer à la vulgarisation, sinon à la pré-vulgarisation en associant les autres acteurs aux activités de recherche.
- e. Réaliser des activités de recherche visant à capitaliser sur les expériences et apprentissages continus.

6) Les vulgarisateurs

Les agents de vulgarisation sont la cheville ouvrière de l'implémentation du plan. Ils assureront ce qui pourrait être appelé le « service à la clientèle ». Pour cela, ils ont à jouer, entre autres, les rôles suivants :

- a. Se former en continu sur les innovations, la vulgarisation et les techniques de communication.
- b. Expérimenter eux-mêmes ou participer aux activités d'expérimentation locale des innovations avant la vulgarisation.
- c. Sensibiliser, former et informer les acteurs sur les innovations correspondant le mieux à leurs besoins.
- d. Servir d'intermédiaires entre les acteurs qui utilisent les innovations et les acteurs qui les élaborent ou les évaluent.
- e. Vulgariser les innovations validées par le MARNDR.
- f. Faire remonter aux autorités établies ou aux acteurs de recherche les informations, revendications, nouveaux besoins ou trouvailles susceptibles d'être étudiées de manière plus approfondie.

Si aucun rôle particulier n'est assigné textuellement aux acteurs de la consommation, de la société civile, de la défense des droits des consommateurs, etc., cela ne signifie nullement qu'ils n'ont pas de rôle d'incitation à l'innovation à jouer auprès de l'État et des différents autres acteurs. Ils ont un rôle de vigie citoyenne importante à jouer pour faire que l'ensemble du système national d'innovation et de vulgarisation agricole progresse dans le sens du bien-être de la population. Ce rôle inclut des points d'intérêt comme la qualité des produits, le respect de l'environnement, le respect des droits des personnes (notamment des enfants), la fixation de prix de vente juste ; l'interdiction de la contrefaçon, etc.

5. FINALITÉ, PRINCIPES DIRECTEURS ET CONTENU DU PDVA2

Le PDVA2 est inscrit dans une vision de bien-être au sein du secteur agricole mais aussi au-delà. Il s'agit de parvenir à : « Un système national de vulgarisation agricole décentralisé et efficace pour l'amélioration du bien-être de la population haïtienne ».

Un ensemble d'acteurs de la vulgarisation agricole existent déjà sur le terrain. Mais il n'existe pas encore un système national de vulgarisation agricole (SNVA) constitué. Le PDVA2 doit s'efforcer de créer une convergence permettant de connecter les acteurs de manière à constituer un SNVA effectif. Ce faisant, la mise en œuvre du PDVA2 sera plus facile et plus efficace. Dès lors, il s'agira, d'une part, de renforcer les acteurs de la vulgarisation agricole, et d'autre part, d'orienter et gouverner les actions de vulgarisation à réaliser tant par le MARNDR que par les autres acteurs.

5.1. Finalité(s) du PDVA2

Les finalités du PDVA2 portent sur trois (3) aspects critiques : orienter, renforcer et gouverner. De manière générale, il s'agit d'offrir un cadre opérationnel, de gouvernance et d'orientation des actions de vulgarisation agricoles et des types d'innovations à vulgariser afin de permettre une production agricole répondant aux besoins alimentaires de la population et de bien-être des producteurs ainsi que des autres acteurs des chaînes de valeurs.

De façon spécifique, cette finalité se relie aux enjeux prioritaires de sécurité alimentaire et de revenus décents, sans aggraver les vulnérabilités environnementales des agro-écosystèmes déjà menacés par le dérèglement climatique. Plus concrètement, il s'agit de voir que :

« Les agriculteurs et les autres acteurs des chaînes de valeur agricole ont accès et adoptent des connaissances, des innovations et des technologies modernes permettant de renforcer la productivité, la diversification et la consommation/commercialisation de leurs produits tout en respectant les exigences de qualité et de durabilité ».

5.2. Principes directeurs du PDVA2

Le PDVA2 est guidé, dans l'esprit, par une approche pluraliste (Berthé, 2015) selon laquelle on rejette l'unicité sous toutes ses formes dans le processus de vulgarisation (pas un seul agriculteur, pas une seule innovation, pas une seule méthode de vulgarisation, pas une seule source de financement...). Dans ce contexte, les principes directeurs du plan sont, entre autres :

1. **L'inclusion** : toutes les parties prenantes doivent être impliquées dans un cadre de gouvernance et de cohérence qui ne viole pas l'intérêt général et la durabilité. Même si la vulgarisation agricole est une responsabilité publique, les entreprises privées et les organisations communautaires ou non-gouvernementales doivent être impliquées. Cette inclusion va jusqu'à l'implication des partenaires étrangers et des collaborations permettant le transfert de technologies.
2. **La différenciation** : elle implique la prise en compte d'une diversité de méthodes de vulgarisation, la non-exclusion d'aucun des différents types d'acteurs (en particulier les agriculteurs), les différents agroécosystèmes, dans un souci d'équité et de durabilité. Ce principe oblige une décentralisation des services de vulgarisation au plus près des acteurs dans une logique d'équité territoriale mais également dans le but d'expérimenter localement les innovations avant leur vulgarisation.
3. **La flexibilité** : ce principe porte sur l'adaptation continue des actions, des choix d'innovations et de méthodes avec l'évolution des connaissances et des technologies. Il implique également l'agilité dans les stratégies de financement de l'implémentation du plan selon les opportunités financières qui se présenteront. Il s'agit en particulier de ne pas donner l'impression que les activités de vulgarisation doivent coûter plus que les apports financiers totaux à apporter aux acteurs pour leur permettre d'adopter les innovations vulgarisées. Tout ceci suppose un suivi-évaluation continu permettant des ajustements.
4. **La durabilité** : le support principal de l'agriculture, à savoir la terre, a connu une dégradation documentée. Dans ce contexte, la vulgarisation agricole ne doit pas contribuer à empirer la situation à travers l'encouragement d'innovations ou de pratiques agricoles qui ne respectent pas l'environnement, la santé des acteurs ou encore le partage des valeurs ajoutées. La mise en œuvre du plan ne doit pas compromettre les possibilités pour les générations futures de pouvoir continuer à pratiquer l'agriculture. Cet aspect de la durabilité concerne directement l'équité intergénérationnelle.

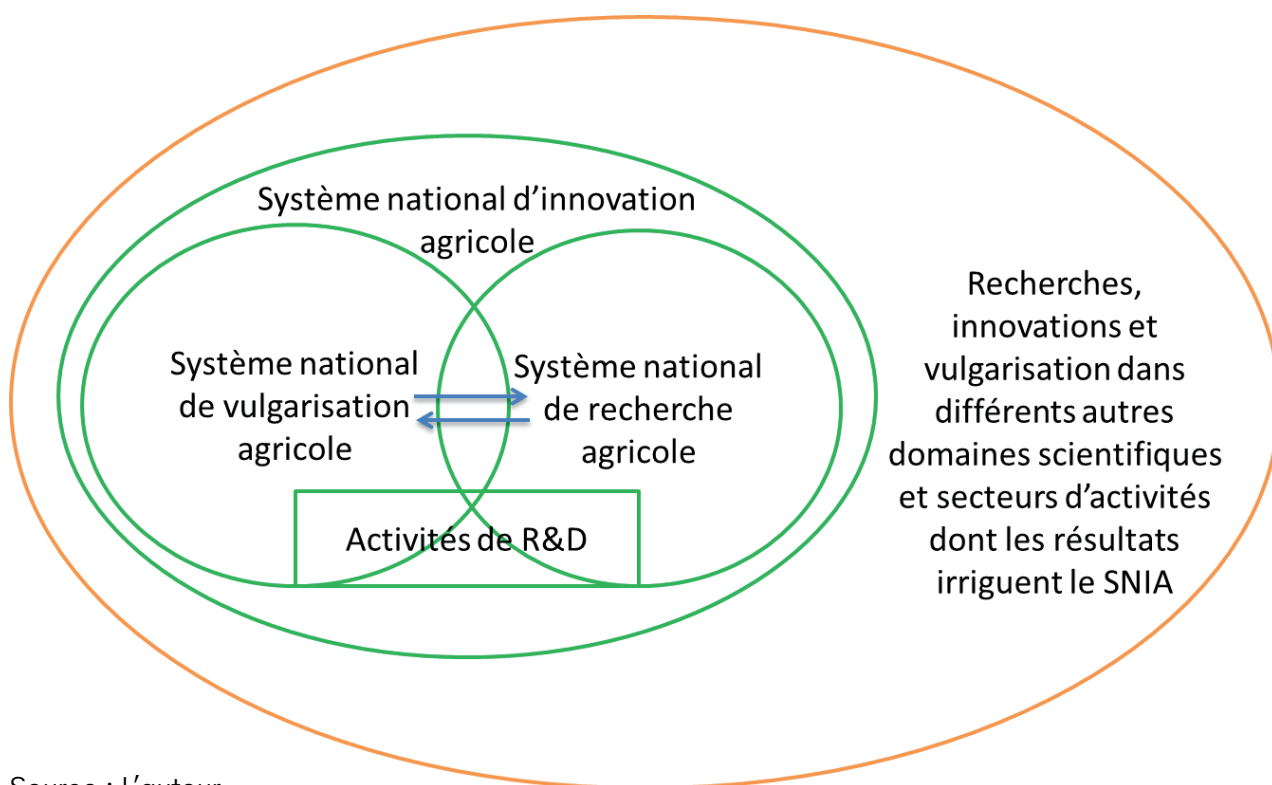
5.3. Objectifs du PDVA2

Les objectifs visés par le PDVA2 incluent plusieurs parmi ceux contemplés dans le PDVA1. Ce sont :

1. Faire de la vulgarisation agricole une priorité pour les différents acteurs concernés.
2. Constituer un système national de vulgarisation agricole dynamique et efficace.
3. Former et mobiliser des agents de vulgarisation agricole.
4. Orienter la vulgarisation vers des innovations et technologies testées et confirmées répondant à des besoins localisés.
5. Supporter la fourniture de services de vulgarisation à tous les agriculteurs et acteurs des chaînes de valeurs agricoles, en mettant la priorité sur des filières décidées comme prioritaire pour la sécurité alimentaire et la génération de revenus décents pour les différents acteurs et différents maillons.

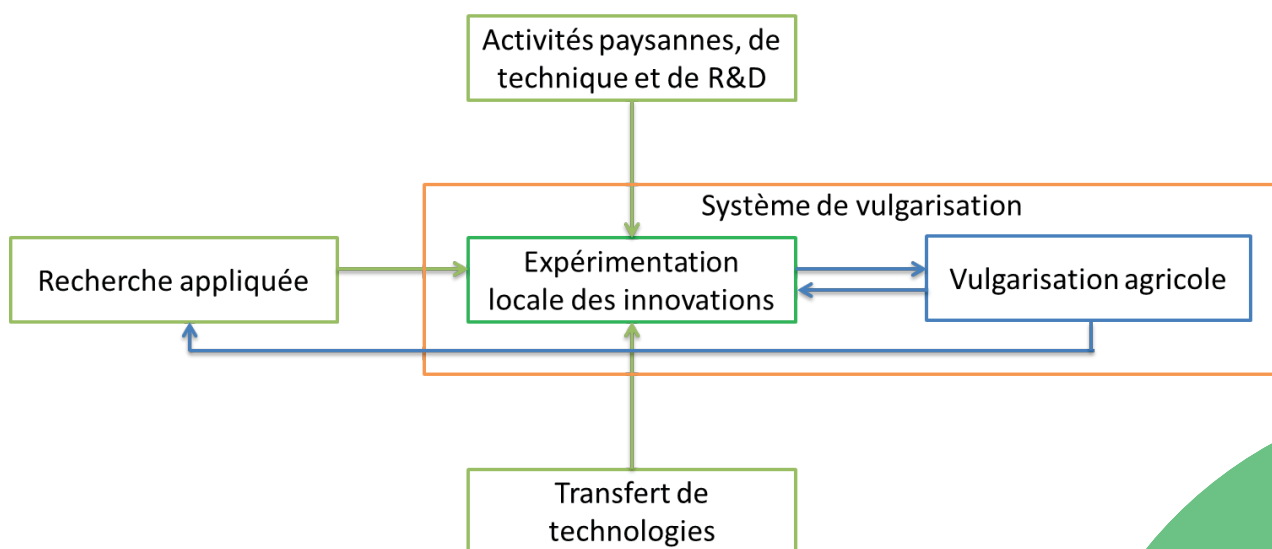
Pour son contenu, le plan se situe dans le cadre conceptuel qui relie la vulgarisation à la recherche en reprenant systématiquement les innovations pour les expérimenter dans les conditions locales. Tout ceci dans une démarche participative qui inclut la formation non-formelle au même titre que la formation formelle.

Figure 1. Positionnement du système de vulgarisation dans un cadre national



Source : L'auteur

Figure 2. Dynamique d'expérimentation locale - vulgarisation des innovations agricoles



Source : L'auteur

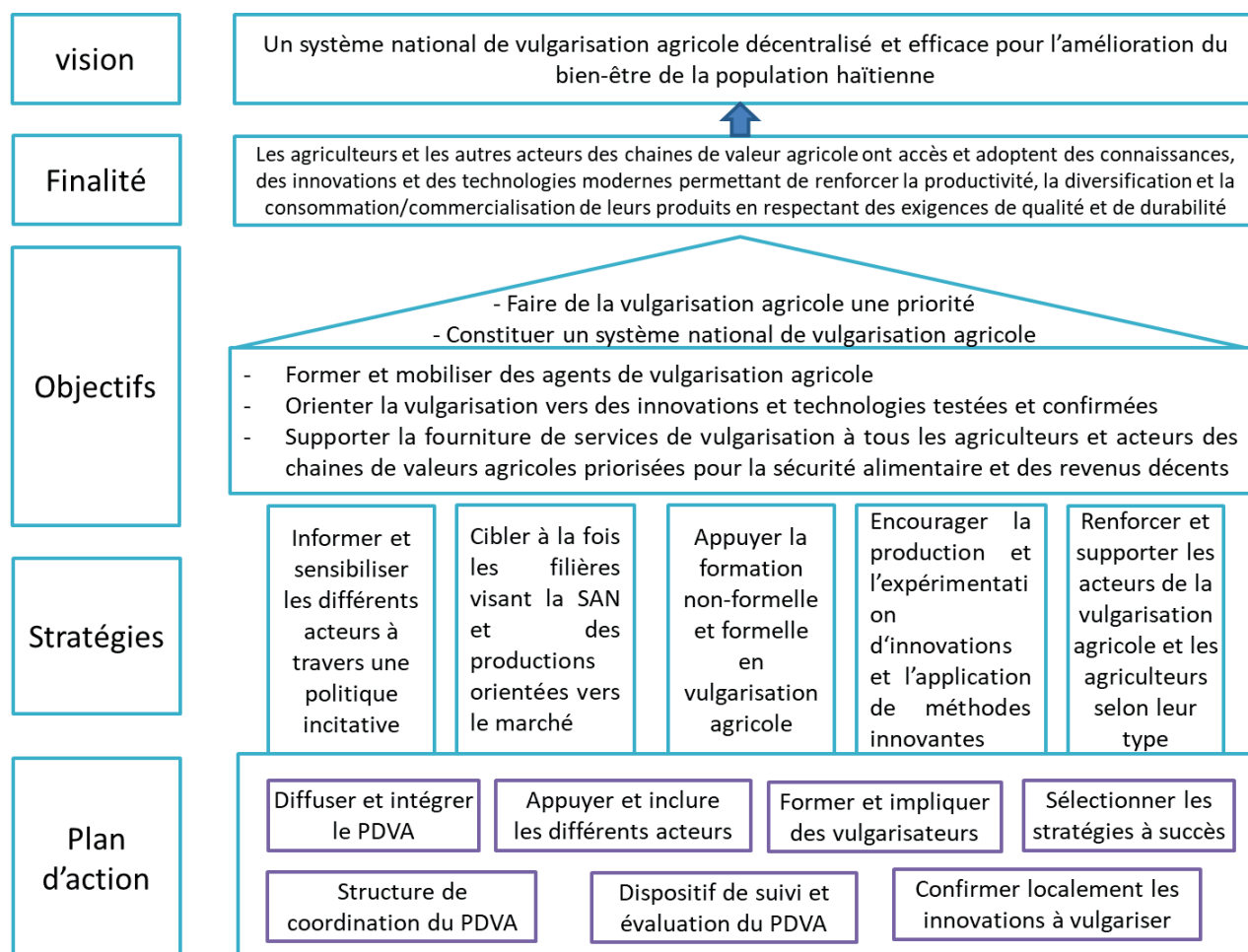
5.4. Les grandes lignes d'action du PDVA2

Sept (7) lignes d'actions prioritaires sont retenues en vue d'atteindre les objectifs visés :

1. Diffuser et intégrer le plan dans les activités du secteur : s'assurer d'une diffusion large et répétée du plan auprès des différents acteurs, sachant qu'il y a une rotation rapidement chez certains acteurs, de manière à éviter son ignorance ; intégrer le plan dans les documents officiels, les programmes et projets, dans les activités du ministère et des autres acteurs intervenants dans le secteur.
2. Mettre en place et faire fonctionner une structure de coordination de la vulgarisation agricole : Renforcer la DVA + la doter d'un réseau de vulgarisateurs placés dans les départements (dans les DDA et les BAC). Cela peut nécessiter d'inciter les facultés d'agronomie (il y en a dans tous les 10 départements maintenant) à introduire la vulgarisation agricole dans leur cursus et éventuellement lancer un programme de formation accélérée d'agents de vulgarisation agricole à travers le pays (et non pas seulement dans la république de Port-au-Prince).
3. Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation des actions de vulgarisation agricole : intégrer acteurs au niveau central (UEP) à des acteurs terrain comme les TCA.
4. Appuyer et mettre en réseau les acteurs concernés par la vulgarisation agricole : les agriculteurs, les fermes, les structures de recherche et de formation, les entreprises, les distributeurs d'innovations/services/formation, etc. de manière à former un SNVA dynamique et efficace.
5. Encourager la formation et l'implication de vulgarisateurs : dans les facultés, mais aussi les écoles techniques, de manière à alimenter le système.
6. Encourager les tests, expérimentations et validation des innovations : confirmer localement les innovations (avant vulgarisation) et évaluer les effets (après vulgarisation).
7. Promouvoir les stratégies, méthodes et outils de vulgarisation à succès : promouvoir les CEP, parcelles/troupeaux de démonstration, visites d'échanges, sms, fiche technique en créole avec dessin, etc.

L'atteinte des objectifs précédents à travers la réalisation de ces sept (7) lignes d'action suppose la mobilisation de stratégies intelligentes et pas chères comme suggérées dans la figure ci-après qui est inspirée de Bolly (2019).

Figure 3. Cadre de synthèse du plan de vulgarisation



Source : L'auteur

6. DÉTAILS DES LIGNES D'ACTION DU PDVA2

Dans ce chapitre, chacune des sept (7) lignes d'action du plan de vulgarisation agricole est présentée en détail. Il est important de noter que l'ordre n'est pas particulièrement important dans cette liste d'actions, à part le fait que le plan soit d'abord entériné par les autorités gouvernementales du secteur agricole avant son implémentation.

6.1. Détails de l'action : Diffuser et intégrer le plan dans les activités du secteur

Cette première ligne d'action comporte d'abord l'activité d'officialisation du plan. De ce point de vue, cette ligne d'action est nécessairement la première dans l'implémentation du PDVA2. Elle implique autant un entérinement du Cabinet ministériel actuel du MARNDR que les futurs Cabinets. Afin d'en faire un outil imposable aux futurs cabinets, il est important que le PDVA soit intégré au prochain document de Politique de développement agricole (la politique en cours arrive à son terme en 2025).

Après être entériné et intégré dans la politique agricole (il est important de noter que le PDVA2 n'est pas incompatible avec la politique actuellement en vigueur), le PDVA2 doit être systématiquement fléché dans les documents cadres du MARNDR qu'ils portent sur des filières spécifiques ou sur des relations contractuels.

Après ce travail d'intégration officielle, le MARNDR cherchera à faire en sorte que le PDVA2 soit intégré par les autres acteurs. Pour cela, il va en assurer une diffusion à la fois massive (en version papier, mais aussi sur internet) et ciblée (soumission aux différents partenaires et représentations, sur l'ensemble du territoire et même à l'international). Cette opération de diffusion devra être répétée régulièrement, chaque trois (3) ans (voir tableau 3).

Tableau 3. Fiche d'action permettant l'intégration du plan dans les activités des acteurs du secteur agricole

Action 1 : Diffuser et intégrer le plan dans les activités du secteur			
Présentation et description des activités proposées pour diffuser et intégrer le plan dans les activités du secteur			
Les activités envisagées en vue de l'appropriation sectorielle du plan : • Entériner le PDVA au niveau du cabinet du ministre de l'agriculture. • Diffuser la version électronique du PDVA sur le site du MARNDR et de ses partenaires. • Présentation du PDVA dans différents fora (y compris les rencontres de la Promodev, les rencontres des TCA, etc.). • Impression du PDVA et diffusion des copies papiers dans les différentes représentations du MARNDR (DDA, BAC, BCA, CNSA, Fermes, etc.). • Transmission d'un lot de 10 exemplaires du PDVA aux différents partenaires du MARNDR (y compris les banques, les partenaires techniques et financiers, les facultés d'agronomie, les centres de recherche, les coopératives et organisations de producteurs reconnues). • Intégrer le PDVA dans la prochaine génération de politique agricole ainsi que dans d'autres documents du MARNDR (documents de projets pertinents ainsi que dans les documents contractuels).			
Objectifs spécifiques poursuivis en mettant en œuvre cette action			
• Rendre officiel le plan au niveau sectoriel. • Rendre le plan connu de tous les acteurs. • Rendre incontournable le plan pour les différents acteurs.			
Résultats et indicateurs de suivi			
Indicateur	Cible	Origine des données	Fréquence et moyen de collecte
Indicateur de réalisation			
Reconnaissance officielle sectorielle du PDVA2	1 publication officielle sectorielle	Circulaire ministérielle	Veille réglementaire
Publication en ligne et papier du document du PDVA2	1 insertion sur le site du MARNDR	Visite du site internet	Statistique de téléchargement
Indicateur de résultat			
Nombre d'acteurs ayant reçu copie du document du PDVA2	Au moins 2000 exemplaires papiers	Différents acteurs	Enquête annuelle de la DVA/MARNDR

Action 1 : Diffuser et intégrer le plan dans les activités du secteur				
Acteurs et modalités de mobilisation des acteurs				
Organisations professionnelles et acteurs à mobiliser	Modalités de mobilisation proposée	Échelle de mobilisation pertinente		
DVA/MARNDR et le service administratif (courrier) pilote l'impression et la distribution des documents	Multiplication et diffusion du document	National		
Service informatique du MARNDR	Mise en ligne du document du PDVA2	National et international		
Investissements nécessaires				
- Coût d'impression et de multiplication du document - Coût de distribution du document				
Évaluation du coût de chaque activité et des moyens humains nécessaires				
Type de coûts	Coût unitaire (€)	Unité	Quantité	Total
Impression et multiplication du document	5	Forfait	2 000	10 000
Diffusion du texte du PDVA	10	Forfait	2 000	20 000
Total				30 000
Proposition de calendrier de mise en œuvre des activités				
Tâches	Début de mise en œuvre		Durée	
Rédaction et publication d'une circulaire ministérielle entérinant le PDVA2	Année 1 - Trimestre 1		1 mois	
Impression et multiplication du document de PDVA2	Année 1 - Trimestre 2		1 mois	
Diffusion du texte du PDVA2 en ligne et auprès des acteurs	Année 1 - Trimestre 2		3 mois puis chaque 3 ans	

Action 1 : Diffuser et intégrer le plan dans les activités du secteur												
Analyse des risques relatifs à la mise en œuvre des activités												
Type de risque	Probabilité d'occurrence	Conséquences directes ou indirectes du risque	Niveau de risque global									
Instabilité gouvernementale entraînant changement de ministre	1	1	Faible									
Le MARNDR et ses partenaires ne financent pas l'impression et la multiplication du document	2	3	Critique									
Probabilité d'occurrence du risque 3 2 1 <table><tr><td>Critique</td><td>Forte</td><td>Très forte</td></tr><tr><td>Modérée</td><td>Critique</td><td>Forte</td></tr><tr><td>Faible</td><td>Modérée</td><td>Critique</td></tr></table> 123 Conséquences directes et indirectes du risque				Critique	Forte	Très forte	Modérée	Critique	Forte	Faible	Modérée	Critique
Critique	Forte	Très forte										
Modérée	Critique	Forte										
Faible	Modérée	Critique										
Rappel des éléments clés à prendre en compte et des étapes importantes dans la mise en œuvre des activités												
Entériner le plan de vulgarisation agricole (PDVA2) de façon officielle par circulaire ministérielle.												
Diffuser en ligne et en version papier le document du PDVA2 à tous les acteurs.												

6.2. Détails de l'action : Mettre en place et faire fonctionner une structure de coordination de la vulgarisation agricole

La coordination des activités de vulgarisation agricole dans le pays doit être effectuée par une entité du MARNDR, en collaboration avec les autres acteurs. Cette entité est la Direction de la Vulgarisation Agricole (DVA). Cette direction n'a pas assez de cadres formés en vulgarisation pour l'instant, or elle est appelée à piloter des activités dans les dix (10) départements géographiques du pays. C'est pourquoi, il est nécessaire de recruter au moins trois (3) nouveaux cadres pour cette direction et progressivement, dix (10) autres pourront être recrutés en vue d'être placés dans les départements.

En attendant d'avoir suffisamment de ressources humaines en propre, la DVA devra travailler en étroite collaboration avec les DDA et les responsables de BAC. Le MARNDR pourrait identifier au moins un (1) cadre dans chaque DDA pour le recycler et le rattacher à la DVA afin de préparer une montée en puissance progressive et une opérationnalisation de la DVA.

Cette structure de coordination de la vulgarisation agricole, placée sous la direction du titulaire de la DVA, doit également être dotée de ressources matérielles et logistiques pour pouvoir multiplier les documents (en particulier le PDVA2, mais aussi d'autres fiches d'informations), pour les déplacements sur le terrain, et également pour les activités d'expérimentation locale d'innovation et de supervision en général. Le tableau 4 suivant présente les détails de l'action de structuration de cette coordination.

Tableau 4. Fiche d'action permettant d'aboutir à une structure fonctionnelle de coordination de la vulgarisation agricole

Action 2 : Mettre en place et faire fonctionner une structure de coordination de la vulgarisation agricole			
Présentation et description des activités proposées pour arriver à une structure fonctionnelle de coordination de la vulgarisation agricole			
Les activités envisagées en vue de la mise en place et le renforcement de la structure de coordination de la vulgarisation agricole : - Recruter au moins 3 cadres pour compléter le staff de la DVA (avec des compétences en innovations, en formation, en vulgarisation, en expérimentation agricole et en communication). - Équiper la DVA de moyens de déplacement et de communication (2 véhicules supplémentaires et kit de communication). - Recruter progressivement une dizaine de vulgarisateurs à placer dans les départements. - Intégrer tous ces cadres au sein d'une commission nationale (placée sous la direction du Directeur de la DVA et comprenant un cadre dans chaque DDA et BAC) et qui se réunira régulièrement même en distance.			
Objectif spécifique poursuivi en mettant en œuvre cette action			
- Rendre complet et fonctionnel le staff de la DVA. - Constituer une coordination décentralisée de pilotage de la vulgarisation agricole.			
Résultats et indicateurs de suivi			
Indicateur	Cible	Origine des données	Fréquence et moyen de collecte
Indicateur de réalisation			
Recrutement de nouveaux cadres	3 nouveaux cadres recrutés	Contrats	Documents internes
Affectation de cadres travaillant dans les DDA et BAC	10 cadres	Lettre d'affectation	Courriers de la Direction Générale
Recrutement de vulgarisateurs	10 nouveaux cadres recrutés	Contrats	Documents internes
Achat de véhicules et de matériel	2 véhicules + 1kit de communication	Facture	Documents de passation de marché
Mise en place d'une coordination nationale	1 coordination constituée	Rencontres régulières	Lettre d'invitation, PV de rencontres

Action 2 : Mettre en place et faire fonctionner une structure de coordination de la vulgarisation agricole				
Indicateur	Cible	Origine des données	Fréquence et moyen de collecte	
Indicateur de résultat				
Nombre de staff	3 nouveaux cadres recrutés	Contrats	Documents internes	
Nombre de véhicules	10 cadres	Lettre d'affectation	Courriers de la Direction Générale	
Acteurs et modalités de mobilisation des acteurs				
Organisations professionnelles et acteurs à mobiliser	Modalités de mobilisation proposée		Échelle de mobilisation pertinente	
Département des ressources humaines	Appel à candidatures, analyse de dossiers		National	
Concessionnaire de véhicules	Facture		National	
Investissements nécessaires				
- Rémunération des cadres - Coûts d'achat des véhicules et des équipements				
Évaluation du coût de chaque activité et des moyens humains nécessaires				
Type de coûts	Coût unitaire (€)	Unité	Quantité	Total (€)
Salaires	20 000	Forfait	13*10 ans	2 600 000
Achats	25 000	Forfait	3	75 000
Total				2 675 000

Action 2 : Mettre en place et faire fonctionner une structure de coordination de la vulgarisation agricole

Proposition de calendrier de mise en œuvre des activités

Tâches	Début de mise en œuvre	Durée
Affectation de cadres dans les départements à la vulgarisation	Année 1 – trimestre 2	1 mois
Recrutement de 3 nouveaux cadres pour le bureau central de la DVA	Année 1 – trimestre 2	1 mois
Recrutement de 10 nouveaux cadres pour la DVA	Année 1 – trimestre 2-3	3 mois
Invitation des personnes concernées à la constitution et réunion de la coordination nationale de la vulgarisation agricole (CNVA)	Année 1 – trimestre 3	1 mois (chaque année)

Analyse des risques relatifs à la mise en œuvre des activités

Type de risque	Probabilité d'occurrence	Conséquences directes ou indirectes du risque	Niveau de risque global
Difficulté de retrouver des personnes compétentes à recruter	2	2	Critique
Insuffisance de budget pour les achats et les recrutements	2	3	Forte

Probabilité d'occurrence du risque	3	Critique	Forte	Très forte
	2	Modérée	Critique	Forte
	1	Faible	Modérée	Critique
		1	2	3

Conséquences directes et indirectes du risque

Analyse des risques relatifs à la mise en œuvre des activités

Constituer la coordination avec des cadres réellement compétents dans le domaine de la vulgarisation, quitte à lancer un recrutement le plus ouvert possible au niveau national et même dans la diaspora.

En attendant de recruter de nouveaux cadres pour les placer dans les départements, il faudra faire preuve de pragmatisme en faisant fonctionner le système avec les ressources déjà disponibles (humaines, logistiques, financières tirées du volet de renforcement institutionnel des programmes en cours), en attendant l'arrivée de ressources additionnelles. Il appartiendra à la coordination d'établir l'inventaire des principaux services de vulgarisation existants et en éditer un répertoire.

6.3. Détails de l'action : Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation des actions de vulgarisation agricole

Les acteurs concernés par la vulgarisation agricole sont nombreux et les interventions peuvent être multiples. Pourtant, elles doivent toutes être en concordance selon l'approche systémique et pluraliste adoptée. Pour cela, un dispositif de suivi-évaluation est nécessaire (Tableau 5). Ce dispositif est placé sous la double autorité du responsable du Suivi-Évaluation du MARNDR (SE-MARNDR) et le titulaire de la DVA. Ces deux (2) concernés inviteront les représentants des différentes catégories d'acteurs afin de se réunir pour constituer le dispositif.

Le dispositif de suivi-évaluation du PDVA (SE-PDVA) n'est pas un groupe de Port-au-princiens. Il inclut des acteurs des départements qui sont en mesure d'observer et évaluer les actions de vulgarisation des différents acteurs sur le terrain. Par exemple, un jumelage avec les tables de concertation agricole départementales (TCAD) lorsqu'elles existent et fonctionnent sera une stratégie gagnante. Le fonctionnement est similaire. Le dispositif de SE-PDVA se réunira au moins trois (3) fois par an. En cas de difficulté, il doit se réunir au moins une fois par an. Il se réunira très formellement à la cinquième et à la dixième année afin de procéder aux évaluations de mi-parcours et finale (respectivement) de l'implémentation du PDVA2.

Tableau 5. Fiche d'action visant la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation des actions de vulgarisation agricole

Action 3 : Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation des actions de vulgarisation agricole			
Présentation et description des activités proposées pour arriver à un dispositif de suivi-évaluation des actions de vulgarisation agricole			
Les activités envisagées en vue de la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation des actions de vulgarisation agricole: - Inviter un représentant des différentes catégories d'acteurs concernées par le suivi-évaluation du PDVA à faire partie d'un comité de suivi-évaluation placée sous la tutelle du responsable de Suivi-Evaluation du MARNDR. - Réunir et déterminer les modalités de fonctionnement du comité de suivi-évaluation (fréquence de réunion, secrétariat exécutif, etc.). - Réunir régulièrement le comité de suivi-évaluation du PDVA (SE-PDVA). - Évaluer les actions de vulgarisation et faire des recommandations à la coordination de la vulgarisation agricole.			
Objectif spécifique poursuivi en mettant en œuvre cette action			
- Constituer et rendre fonctionnel un comité de suivi-évaluation de la vulgarisation agricole. - Assurer le suivi-évaluation des actions de vulgarisation agricole.			
Résultats et indicateurs de suivi			
Indicateur	Cible	Origine des données	Fréquence et moyen de collecte
Indicateur de réalisation			
Invitation des membres du comité de SE-PDVA	20 courriers officiels	Lettre de la DG	Courriers de la Direction Générale
Constitution du comité de SE-PDVA	1 rencontre officielle	Discours officiel d'installation du comité de la DG	Service protocole de la Direction Générale (DG)
Réunions du comité de SE-PDVA	> 3 réunions par an	Lettre d'invitation	Courriers de la DG
Évaluation des actions de vulgarisation agricole	2 évaluations formelles	Documents de rapport	Rapport interne du MARNDR
Indicateur de résultat			
Compte rendu de réunions du comité de SE-PDVA	>3 CR par an	Documents du comité	Archives du SE-PDVA
Rapports d'évaluation et de recommandation	>2 rapports /10 ans	Documents du comité	Archives du SE-PDVA

Action 3 : Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation des actions de vulgarisation agricole				
Acteurs et modalités de mobilisation des acteurs				
Organisations professionnelles et acteurs à mobiliser	Modalités de mobilisation proposée		Échelle de mobilisation pertinente	
Le responsable du SE-MARNDR, le directeur de la DVA et de la DI, les DDA, les partenaires techniques et financiers	Lettre d'invitation de la Direction Générale		National et international	
Les responsables des tables de concertation agricole départementale	Lettre d'invitation de la Direction Générale		National	
Consultant en évaluation de plan de vulgarisation	Appel à candidatures du MARNDR		National	
Investissements nécessaires				
- Frais liés à la tenue des réunions - Honoraires d'un éventuel consultant				
Évaluation du coût de chaque activité et des moyens humains nécessaires				
Type de coûts	Coût unitaire (€)	Unité	Quantité	Total (€)
Dépenses d'animation des réunions	500	Forfait	4x10 ans	20 000
Honoraires d'un éventuel consultant	50 000	Forfait	1	50 000
Total				70 000

Action 3 : Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation des actions de vulgarisation agricole**Proposition de calendrier de mise en œuvre des activités**

Tâches	Début de mise en œuvre	Durée
Lettre d'invitation aux catégories d'acteurs concernées	Année 1 – trimestre 4	1 mois
Réunion d'installation du comité de suivi-évaluation du PDVA (SE-PDVA)	Année 1 – trimestre 4	1 mois
Réunion récurrente du comité	Année 1-10 – trimestre 4	1 mois
Mission d'évaluation du plan	Année 10 - trimestre 4	1 mois

Analyse des risques relatifs à la mise en œuvre des activités

Type de risque	Probabilité d'occurrence	Conséquences directes ou indirectes du risque	Niveau de risque global
Les acteurs invités ne sont pas intéressés/disponibles	1	1	Faible
Les rencontres programmées ne peuvent pas avoir lieu	1	1	Faible
Le financement nécessaire n'est pas disponible	1	3	Critique

Probabilité d'occurrence du risque	3	Critique	Forte	Très forte
	2	Modérée	Critique	Forte
	1	Faible	Modérée	Critique
		1	2	3
		Conséquences directes et indirectes du risque		

Rappel des éléments clés à prendre en compte et des étapes importantes dans la mise en œuvre des activités

La constitution du comité de suivi-évaluation du PDVA implique au premier chef le SE-MARNDR, le directeur de la DVA ainsi que les tables de concertation agricoles départementales. Le comité doit également inclure un représentant de chaque DDA et au moins un directeur de BAC par département (lorsque ceux-ci ne sont pas déjà dans la TCAD ou si celle-ci n'est pas fonctionnelle).

Le SE-PDVA peut être amené à recommander le recrutement d'un consultant pour l'évaluation mi-parcours et finale du PDVA si cette tâche s'avère trop lourde pour être menée en interne.

6.4. Détails de l'action : Appuyer et mettre en réseau les acteurs concernés par la vulgarisation agricole

Dans l'approche du faire faire privilégiée par le MARNDR, les acteurs de vulgarisation sont mis en avant. Le MARNDR se contentera dans certains cas de montrer l'exemple (approche interventionniste marginale), mais il laissera les acteurs concernés libres de vulgariser les innovations qu'il aura validées. Dans ce contexte, pour que le système fonctionne, il est nécessaire que les acteurs soient en réseau, afin de constituer véritablement le système national de vulgarisation agricole (SNVA).

Pour constituer le SNVA, le MARNDR, à travers la DVA, prendra l'initiative d'identifier ou mieux inventorier les acteurs en vue de les inviter à une première rencontre (dès la première année d'exécution du plan) afin de les informer de l'importance d'être connectés entre eux et avec le MARNDR. Au même moment, la décision de création de l'espace mutualisé d'échanges et de rencontres régulières sera prise conjointement. Les acteurs du SNVA se réuniront chaque deux (2) ans pour échanger les expériences et les pratiques (voir tableau 6). Il est possible qu'il soit doté de son propre petit comité interne. Dans tous les cas, la DVA devra se présenter diligemment dans les rencontres afin de capitaliser sur les échanges.

La DVA veillera à ce que cet espace soit inclusif et représentatif des différentes catégories d'acteurs, en particulier des femmes, des jeunes et des agro-entrepreneurs. Elle s'évertuera à actualiser régulièrement la liste des acteurs, au fur et à mesure des changements dans le système.

Tableau 6. Fiche d'action permettant d'appuyer et mettre en réseau les acteurs concernés par la vulgarisation agricole

Action 4 : Appuyer et mettre en réseau les acteurs concernés par la vulgarisation agricole			
Présentation et description des activités proposées pour arriver à une structure fonctionnelle de coordination de la vulgarisation agricole			
Les activités envisagées en vue de la mise en place et le renforcement de la structure de coordination de la vulgarisation agricole : • Identifier les différents acteurs du système national de vulgarisation agricole (SNVA) du pays. • Connecter les différents acteurs du SNVA. • Constituer un espace de rencontres régulières entre les différents acteurs. • Évaluer les besoins de vulgarisation agricole.			
Objectifs spécifiques poursuivis en mettant en œuvre cette action			
• Constituer et rendre fonctionnel le SNVA. • Inventorier progressivement les besoins de vulgarisation agricole.			
Résultats et indicateurs de suivi			
Indicateur	Cible	Origine des données	Fréquence et moyen de collecte
Indicateur de réalisation			
Identifier les différents acteurs du SNVA	1 série d'échanges avec les acteurs	Rapport de la DVA	Rapport annuel de la DVA
Mise en contact de l'ensemble des acteurs	1 lettre d'invitation	Rapport de la DVA	Rapport annuel de la DVA
Réunions régulières au niveau du SNVA (en ligne)	1 rencontre chaque 2 ans	Rapport de la DVA	Rapport annuel de la DVA
Inventaire annuel des besoins	1 liste des besoins	Rapport de la DVA	Rapport annuel de la DVA
Indicateur de résultat			
Répertoire actualisé des acteurs	1	Rapport de la DVA	Archives du SE-PDVA
Liste des besoins actualisée	1	Rapport de la DVA	Archives du SE-PDVA

Action 4 : Appuyer et mettre en réseau les acteurs concernés par la vulgarisation agricole				
Acteurs et modalités de mobilisation des acteurs				
Organisations professionnelles et acteurs à mobiliser	Modalités de mobilisation proposées	Échelle de mobilisation pertinente		
Associations de producteurs (hommes et femmes), responsables de fermes, structures de recherche et de formation, entreprises fournisseurs d'intrants et/ou de services, distributeurs d'innovations, de services de formation ou de machines, opérateurs de projets, vulgarisateurs, etc.	Lettre d'invitation	National		
Directions techniques et déconcentrées du MARNDR (DVA, DI, DFPEA, DPV, DPA, CNSA, BCA, etc.)	Lettre d'invitation	National		
Investissements nécessaires				
• Rémunération des cadres • Coûts d'achat des véhicules et des équipements				
Évaluation du coût de chaque activité et des moyens humains nécessaires				
Type de coûts	Coût unitaire (€)	Unité	Quantité	Total (€)
Service traiteur	25 000	Forfait	5	125 000
Dépenses d'animation des rencontres régulières	15 000	Forfait	5	75 000
Total				200 000

Action 4 : Appuyer et mettre en réseau les acteurs concernés par la vulgarisation agricole**Proposition de calendrier de mise en œuvre des activités**

Tâches	Début de mise en œuvre	Durée
Établissement de la liste des acteurs concernés	Année 1 – trimestre 3	3 mois
Invitation à la première rencontre nationale des acteurs du SNVA	Année 1 – trimestre 4	1 mois
Réunion bisannuelle des acteurs du SNVA	Année 3/5/7/9 – trimestre 4	1 mois
Établissement et actualisation des besoins de vulgarisation agricole	Année 3/5/7/9 – trimestre 4	3 mois

Analyse des risques relatifs à la mise en œuvre des activités

Type de risque	Probabilité d'occurrence	Conséquences directes ou indirectes du risque	Niveau de risque global
Les acteurs invités ne sont pas intéressés/disponibles	1	1	Faible
Les rencontres programmés ne peuvent pas avoir lieu en présentiel (dans ce cas préférer le distanciel)	1	1	Faible

Probabilité d'occurrence du risque	3	Critique	Forte	Très forte
	2	Modérée	Critique	Forte
	1	Faible	Modérée	Critique
		1	2	3
		Conséquences directes et indirectes du risque		

Rappel des éléments clés à prendre en compte et des étapes importantes dans la mise en œuvre des activités

Il est important de ne pas oublier les femmes et jeunes qui s'investissent dans l'agriculture ainsi que les entrepreneurs de fermes agricoles. Il appartiendra à la coordination autour de la DVA de piloter l'inventaire régulier des besoins de vulgarisation au sein du SNVA en mobilisant les acteurs.

À partir de l'inventaire des besoins, il conviendra de souligner la progressivité de l'adaptation de la vulgarisation agricole et l'appui-conseil aux typologies d'exploitation agricoles.

6.5. Détails de l'action : Former et encourager la formation et l'implication de vulgarisateurs

La formation des agents de vulgarisation est cruciale pour l'implémentation du PDVA2. S'il est nécessaire que la DVA établisse au plus tôt un inventaire des personnes formées dans le domaine de vulgarisation agricole, il est un fait qu'il n'y a pas assez de personnes formées dans ce domaine dans le pays. Pour cela, dans un premier temps, le MARNDR à travers la DVA entreprendra directement de recycler un certain nombre de cadres dans les DDA et les BAC. Ces derniers pourront servir de formateurs par la suite pour aider à la formation d'autres acteurs de terrain (notamment dans les organisations de producteurs et les ONG).

Afin de constituer un bassin national de vulgarisateurs certifiés, en plus des cadres existants, le MARNDR offrira des bourses (au moins une dizaine) d'études spécialisées en vulgarisation agricole à des jeunes qui s'engageront à travailler en Haïti au moins 5 ans après leurs études (sous peine de remboursement du montant de la bourse ou sous peine de poursuite judiciaire). Bien sûr, le MARNDR s'assurera d'offrir un poste décemment rémunéré à ces diplômés qui pourront également aller travailler chez d'autres acteurs du SNVA.

Enfin, pour s'assurer qu'il y aura une relève, le MARNDR à travers la DVA proposera aux établissements de formation agricole un syllabus de cours normalisé sur les thèmes devant être abordés dans une formation sur la vulgarisation agricole. Il encouragera chaque établissement à offrir au moins un cours sur la vulgarisation agricole.

La formation en vulgarisation agricole (voir tableau 7) ne concerne pas uniquement les techniciens et les universitaires. Les agriculteurs et les paysans en général, notamment les agriculteurs-leaders ou innovateurs pourront être recyclés de manière à contribuer à la vulgarisation des innovations auprès des pairs. Pour cela, les vulgarisateurs formés et certifiés par le MARNDR devront jouer également le rôle de formateurs auprès des autres acteurs.

Tableau 7. Fiche d'action visant à former et encourager la formation et l'implication de vulgarisateurs

Action 5 : Former et encourager la formation et l'implication de vulgarisateurs			
Présentation et description des activités proposées pour former et encourager la formation et l'implication de vulgarisateurs			
Les activités envisagées en vue de former et encourager la formation et l'implication de vulgarisateurs : • Recycler et sensibiliser des agents de terrain (agriculteurs modèles) déjà impliqués dans la vulgarisation. • Recycler et former en vulgarisation agricole des cadres déjà recrutés par le ministère. • Encourager la formation d'agronomes compétents en vulgarisation agricole.			
Objectif spécifique poursuivi en mettant en œuvre cette action			
• Recycler les acteurs déjà impliqués dans la vulgarisation agricole. • Inciter la formation de nouveaux cadres en vulgarisation agricole.			
Résultats et indicateurs de suivi			
Indicateur	Cible	Origine des données	Fréquence et moyen de collecte
Indicateur de réalisation			
Ateliers de sensibilisation et d'actualisation basés sur le PDVA avec des agents de terrain	1 atelier communal	Lettre d'invitation	Rapport des BAC
Atelier de formation des cadres identifiés dans les DDA et les BAC	10 ateliers départementaux	Lettre d'invitation	Rapport des DDA
Rédaction d'un syllabus de cours sur la vulgarisation agricole (indiquant les compétences à acquérir et les thématiques à voir) à remettre aux écoles d'agriculture	1 syllabus	Issu des discussions du PDVA	Archives de la DVA
Bourses d'études fléchées sur la vulgarisation agricole	10 bourses	Rapport de recrutements	Archives de la DVA
Indicateur de résultat			
Nombre d'agents recyclés en vulgarisation agricole	1 000 personnes	Rapport d'ateliers	Rapport des BAC
Nombre de boursiers sur la vulgarisation agricole	10	Rapport d'entretien	Rapport de la DVA

Action 5 : Former et encourager la formation et l’implication de vulgarisateurs				
Acteurs et modalités de mobilisation des acteurs				
Organisations professionnelles et acteurs à mobiliser	Modalités de mobilisation proposée		Échelle de mobilisation pertinente	
Agriculteurs modèles, agents de vulgarisation	Liste à tirer du répertoire des acteurs		Nationale	
Cadres diplômés en agronomie déjà employés dans les DDA et les BAC, étudiants déjà enrôlés dans les écoles d’agronomie	Lettre d’invitation des DDA et BAC Appel à candidature de bourses d’études		Nationale	
Investissements nécessaires				
- Frais d’animation des ateliers - Bourses d’études				
Évaluation du coût de chaque activité et des moyens humains nécessaires				
Type de coûts	Coût unitaire (€)	Unité	Quantité	Total (€)
Frais de rafraîchissement + déplacement (commune)	2 000	Forfait	150	300 000
Frais d’organisation + primes pour les formateurs	5 000	Forfait	100	500 000
Coûts des bourses	15 000	Forfait	10	150 000
Total				950 000

Action 5 : Former et encourager la formation et l’implication de vulgarisateurs				
Proposition de calendrier de mise en œuvre des activités				
Tâches	Début de mise en œuvre	Durée		
Animation d'ateliers de recyclage pour des agents de vulgarisation	Année 2 – trimestre 2	3 mois (chaque 2 ans)		
Organisation d'ateliers de formation pour des cadres de vulgarisation	Année 2 – trimestre 2	3 mois (chaque 2 ans)		
Esquisse d'un module de formation universitaire en vulgarisation agricole	Année 2 – trimestre 2	6 mois		
Octroi de 10 bourses d'études en vulgarisation agricole	Année 2 – trimestre 2	24 mois et en 2 fois		
Analyse des risques relatifs à la mise en œuvre des activités				
Type de risque	Probabilité d'occurrence	Conséquences directes ou indirectes du risque	Niveau de risque global	
L'instabilité et l'insécurité empêchent de réaliser les ateliers	2	2	Critique	
Absence de financement pour les bourses d'études	2	3	Forte	
Probabilité d'occurrence du risque	3	Critique	Forte	Très forte
	2	Modérée	Critique	Forte
	1	Faible	Modérée	Critique
		1	2	3
Conséquences directes et indirectes du risque				
Rappel des éléments clés à prendre en compte et des étapes importantes dans la mise en œuvre des activités				
La formation des agents de vulgarisation agricole doit les préparer à la complexité du métier : ils doivent être compétents non seulement sur les sujets techniques, mais ils doivent avoir aussi des compétences méthodologiques (capacité à écouter, diagnostiquer, communiquer, accompagner des projets paysans...). Les actions de formation formelle peuvent prendre plusieurs formes : formation en alternance (terrain – université) ou l'introduction de modules de formation à élaborer et insérer dans le cursus des facultés d'agronomie. Les montants de bourses peuvent être tirés de projets de recherche-formation-vulgarisation. Si l'insécurité persiste et empêche de réaliser les ateliers de formation en présentiel, dans la mesure du possible on pourra essayer des séances en ligne.				

6.6. Détails de l'action : Encourager les tests, expérimentations et validation des innovations

Le problème de la validation des innovations à vulgariser a été posé dans différents ateliers (départementaux et lors de l'atelier de validation). Il est apparu nécessaire pour le MARNDR, à travers la DVA, d'encourager le test au niveau local des innovations avant de les vulgariser. Même si une innovation a été élaborée et testée dans le Nord, il n'est pas certain qu'elle donnera les mêmes résultats ou qu'elle sera adaptée dans les agroécosystèmes du Sud. Pour cela, il est nécessaire que des expérimentations nouvelles soient faites au niveau local.

C'est surtout à ce niveau que le MARNDR devra montrer l'exemple, à travers les fermes d'État et également dans les parcelles dédiées des BACS, la DVA devra faire réaliser des expérimentations sur les innovations à vulgariser (tableau 8). Ces activités d'expérimentations sont d'excellents moments de formation des acteurs locaux (producteurs et autres).

Tableau 8. Fiche d'action visant à encourager les tests, expérimentations et validation des innovations avant leur vulgarisation

Action 6 : Encourager les tests, expérimentations et validation des innovations			
Présentation et description des activités proposées pour arriver à des tests, expérimentations et évaluation des innovations avant leur vulgarisation			
Les activités envisagées en vue de tester, expérimenter et valider localement les innovations avant leur vulgarisation: • Proposer un protocole de validation expérimentale et sociale des innovations. • Utiliser les fermes du Ministère et de ses partenaires pour évaluer localement les innovations à vulgariser. • Encourager les structures de recherche à étendre leurs activités à la validation des innovations.			
Objectif spécifique poursuivi en mettant en œuvre cette action			
• Vérifier localement l'efficacité des innovations agricoles avant leur vulgarisation.			
Résultats et indicateurs de suivi			
Indicateur	Cible	Origine des données	Fréquence et moyen de collecte
Indicateur de réalisation			
Élaboration d'un protocole de validation expérimentale et sociale des innovations à faire adopter par le SNVA	1 protocole adopté	Document interne de la DVA	Archives de la DVA
Établissement de parcelles d'expérimentation dans les communes	>1 parcelle par commune par an	Rapport des vulgarisateurs	Archives de la DVA
Indicateur de résultat			
Protocole de validation d'innovations agricoles	1 protocole adopté	Compte rendu de rencontre du SNVA	Rapports de la DVA
Nombre de validations locales d'innovations	50 validations	Rapport d'activités	Rapport de la DVA

Action 6 : Encourager les tests, expérimentations et validation des innovations				
Acteurs et modalités de mobilisation des acteurs				
Organisations professionnelles et acteurs à mobiliser	Modalités de mobilisation proposée	Échelle de mobilisation pertinente		
Cadres de la DVA / Membres du SNVA	Rencontre de travail et de discussion	Nationale		
Vulgarisateurs désignés de la DVA et agriculteurs	Participation aux travaux sur les parcelles d'expérimentation	Communale		
Investissements nécessaires				
• Rafrachissement de la rencontre de validation du protocole • Coûts des parcelles d'expérimentation (goûter pour les participants, acquisition d'intrants et de services de mécanisation/irrigation par exemple)				
Évaluation du coût de chaque activité et des moyens humains nécessaires				
Type de coûts	Coût unitaire (€)	Unité	Quantité	Total (€)
Rafrachissement (une dizaine de rencontres par ex.)	500	Forfait	100*10	500 000
Achats d'intrants, de services et de technologies	5 000	Forfait	100	500 000
Total				1 000 000

Action 6 : Encourager les tests, expérimentations et validation des innovations**Proposition de calendrier de mise en œuvre des activités**

Tâches	Début de mise en œuvre	Durée
Élaborer un protocole de validation et le faire valider au niveau du SNVA	Année 2 – trimestre 3-4	6 mois
Encourager les structures de recherche à réaliser des validations d'innovations	Année 2 – trimestre 3 et après	En continu
Établir des parcelles d'expérimentation et valider localement des innovations	Année 2 – trimestre 4 et après	En continu

Analyse des risques relatifs à la mise en œuvre des activités

Type de risque	Probabilité d'occurrence	Conséquences directes ou indirectes du risque	Niveau de risque global
Les acteurs ne s'entendent pas sur la méthodologie du protocole	1	3	Critique
Insuffisance de fonds pour réaliser les validations locales	2	3	Forte

Probabilité d'occurrence du risque	3	Critique	Forte	Très forte
	2	Modérée	Critique	Forte
	1	Faible	Modérée	Critique
		1	2	3
		Conséquences directes et indirectes du risque		

Rappel des éléments clés à prendre en compte et des étapes importantes dans la mise en œuvre des activités

Le protocole doit être validé socialement en plus d'être validé expérimentalement pour pouvoir être adopté par les différents acteurs, notamment les structures de recherche qui élaborent des innovations.

Les expérimentations locales d'innovations doivent se faire avec les agriculteurs ou leurs représentants. Elles seront animées par les vulgarisateurs reconnus par le MARNDR/DVA. Certaines ne demandent pas beaucoup de ressources pour être réalisées et des soutiens issus de projets en cours peuvent être canalisés vers activités.

6.7. Détails de l'action : Promouvoir les stratégies, méthodes et outils de vulgarisation à succès

Il existe différentes stratégies, méthodes et outils de vulgarisation (une modélisation de ces trois (3) éléments est présentée en annexe 11.2). Puisque le PDVA2 ne préconise pas un élément particulier au détriment des autres, ce qui importe ici est la promotion d'éléments à succès. Par exemple, la méthode Champ-école paysan (CEP) semble avoir donné des résultats intéressants dans différents projets et à différents endroits du pays. Il peut donc être promu auprès des acteurs qui pourraient l'implémenter. Il ne s'agit nullement de faire du CEP une panacée, car selon le principe directeur de la flexibilité adopté et selon l'approche pluraliste, il n'est pas pertinent de privilégier une méthode par rapport à une autre systématiquement. L'important est d'adapter les méthodes aux besoins et aux ressources disponibles. En l'occurrence, le CEP peut se révéler parfois relativement coûteux en temps et en argent (pour la restauration et les déplacements des bénéficiaires).

Les méthodes et outils de vulgarisation agricole se multiplient au gré de l'imagination des vulgarisateurs et du développement des technologies de la communication et de l'information (TIC). En effet, la vulgarisation est foncièrement de la communication. Il s'agit de faire passer un message correctement compris par les acteurs. C'est pourquoi, selon le type, le format ou la spécificité du message, il est possible d'adopter une stratégie de communication de masse, en groupe ou individuelle.

Les acteurs du SNVA seront libres de développer et tester des outils et méthodes de vulgarisation au fur et à mesure. Il sera important de les recenser à chaque rencontre afin de disposer d'un répertoire de méthodes et outils, ainsi que de bonnes pratiques, pouvant être promus auprès de nouveaux acteurs.

En 2021, le MARNDR et l'IICA ont développé une application mobile appelée AgriExt. Cette application sera expérimentée afin que, si elle est couronnée de succès, elle puisse être insérée dans le répertoire des outils et méthodes à promouvoir.

Tableau 9. Fiche d'action permettant la promotion des stratégies, méthodes et outils de vulgarisation à succès

Action 7 : Promouvoir les stratégies, méthodes et outils de vulgarisation à succès			
Présentation et description des activités proposées pour arriver à des tests, expérimentations et évaluation des innovations avant leur vulgarisation			
Les activités envisagées en vue de la mise en place et le renforcement de la structure de coordination de la vulgarisation agricole : • Identifier et documenter les bonnes pratiques de vulgarisation agricole. • Promouvoir directement les outils et méthodes à succès via des formations (recyclage). • Inciter les autres acteurs de vulgarisation agricole à utiliser les bonnes pratiques.			
Objectifs spécifiques poursuivis en mettant en œuvre cette action			
• Identifier et documenter les outils et méthodes de vulgarisation ayant fait succès. • Former les vulgarisateurs à ces méthodes.			
Résultats et indicateurs de suivi			
Indicateur	Cible	Origine des données	Fréquence et moyen de collecte
Indicateur de réalisation			
Liste des méthodes et outils à succès rapportés par les membres du SNVA (lors des rencontres biannuelles)	1 liste actualisée	Compte rendu de réunion du SNVA	Archives de la DVA
Documentation sur les méthodes et outils à succès	1 dizaine de documents	Documents internes	Archives de la DVA
Diffusion des documents de capitalisation sur les méthodes et outils à succès	1000 destinataires	Statistique d'envois et de téléchargements	Rapport annuel DVA
Indicateur de résultat			
Nombre de vulgarisateurs formés aux bonnes pratiques	100 personnes	Rapport d'ateliers	Rapport annuel DVA

Action 7 : Promouvoir les stratégies, méthodes et outils de vulgarisation à succès				
Acteurs et modalités de mobilisation des acteurs				
Organisations professionnelles et acteurs à mobiliser	Modalités de mobilisation proposée	Échelle de mobilisation pertinente		
Maitres formateurs au sein de la DVA et participants dans différentes catégories d’organisations ; tous les membres du SNVA	Participation pro bono	National		
Cadres de la DVA et éventuellement consultants	Mobilisation sur le terrain pour voir, analyser et documenter les méthodes et outils annoncés comme étant à succès	National		
Investissements nécessaires				
- Frais d’organisation des ateliers de formation (en mutualisation avec l’action 6) - Coûts de production, impression et de reproduction des documents de capitalisation				
Évaluation du coût de chaque activité et des moyens humains nécessaires				
Type de coûts	Coût unitaire (€)	Unité	Quantité	Total (€)
Frais pour organisation d’ateliers de formation	15 000	Forfait	4	60 000
Achat de services (formateurs, capitalisation, impression...)	25 000	Forfait	7	175 000
Total				235 000

7. PLANNING DE MISE EN ŒUVRE ET BUDGET DU PDVA2

Un planning indicatif de mise en œuvre du plan de vulgarisation agricole ainsi qu'un budget ventilé par année et par ligne d'action sont proposés à travers les deux (2) tableaux (10 et 11) ci-après.

L'essentiel des activités consistera à mobiliser les acteurs non-étatiques. De ce fait, le MARNDR aura à apporter un support substantiel à ces acteurs. Les producteurs recevront un appui financier pour pouvoir pallier les insuffisances de moyens nécessaires à l'adoption des innovations vulgarisées. Des formations et compétences seront à tous les acteurs, en particulier les acteurs qui font la vulgarisation agricole. La motivation du MARNDR est de revaloriser le métier de vulgarisateur. Il cherche également à faire en sorte que les actions de vulgarisation ne soient pas trop coûteuses mais qu'elles soient le moins chères possible.

Au total, pour les dix (10) ans prévus du plan, le budget estimé vise à constituer une équipe de coordination de la mise en œuvre déployée sur le terrain et appuyer les actions des acteurs de vulgarisation ainsi que l'adoption d'innovations confirmées dans les agroécosystèmes.

7.1. Planning indicatif de mise en œuvre des actions et de leurs tâches

Le tableau 10 suivant contient une programmation indicative de l'implémentation des différentes lignes d'actions sur la décennie du plan.

Tableau 10. Calendrier de mise en œuvre du PDVA2

Lignes d'actions prioritaires	Année 1 2025 - 2026				Année 2 2026 - 2027				Année 3 2027 - 2028			
Action 1 : Diffuser et intégrer le plan dans les activités du secteur												
Rédaction et publication d'une circulaire ministérielle entérinant le PDVA2												
Impression et multiplication du document de PDVA2												
Diffusion du texte du PDVA2 en ligne et auprès des acteurs												
Action 2 : Mettre en place et faire fonctionner une structure de coordination de la vulgarisation agricole												
Affectation de cadres dans les départements à la vulgarisation												
Recrutement de 3 nouveaux cadres pour le bureau central de la DVA												
Recrutement de 10 nouveaux cadres pour la DVA												
Invitation des personnes concernées à la constitution et réunion de la coordination nationale de la vulgarisation agricole												
Action 3 : Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation des actions de vulgarisation agricole (SE-PDVA)												
Lettre d'invitation aux catégories d'acteurs concernées par le SE-PDVA												
Réunion d'installation du comité de SE-PDVA												
Réunion récurrente du comité de SE-PDVA												
Mission d'évaluation du plan												
Action 4 : Appuyer et mettre en réseau les acteurs concernés par la vulgarisation agricole												
Établissement de la liste des acteurs concernés												
Invitation à la première rencontre nationale des acteurs du SNVA												
Réunion bisannuelle des acteurs du SNVA												
Établissement et actualisation des besoins de vulgarisation agricole												
Action 5 : Encourager la formation et l'implication de vulgarisateurs												
Animation d'ateliers de recyclage pour des agents de vulgarisation												
Organisation d'ateliers de formation pour des cadres de vulgarisation												
Esquisse d'un module de formation universitaire en vulgarisation agricole												
Octroi de 10 bourses d'études en vulgarisation agricole												
Action 6 : Encourager les tests, expérimentations et validation des innovations												
Élaborer un protocole de validation et le faire valider au niveau du SNVA												
Encourager les structures de recherche à réaliser des validations d'innovations												
Établir des parcelles d'expérimentation et valider localement des innovations												
Action 7 : Promouvoir les stratégies, méthodes et outils de vulgarisation à succès												
Inventaire participatif des outils et méthodes à succès												
Documentation des outils et méthodes à succès												
Formation de 100 vulgarisateurs aux bonnes pratiques												

Lignes d'actions prioritaires	Année 4 2028 - 2029				Année 5 2029 - 2030				Année 6 2030 - 2031			
Action 1 : Diffuser et intégrer le plan dans les activités du secteur												
Rédaction et publication d'une circulaire ministérielle entérinant le PDVA2												
Impression et multiplication du document de PDVA2												
Diffusion du texte du PDVA2 en ligne et auprès des acteurs												
Action 2 : Mettre en place et faire fonctionner une structure de coordination de la vulgarisation agricole												
Affectation de cadres dans les départements à la vulgarisation												
Recrutement de 3 nouveaux cadres pour le bureau central de la DVA												
Recrutement de 10 nouveaux cadres pour la DVA												
Invitation des personnes concernées à la constitution et réunion de la coordination nationale de la vulgarisation agricole												
Action 3 : Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation des actions de vulgarisation agricole (SE-PDVA)												
Lettre d'invitation aux catégories d'acteurs concernées par le SE-PDVA												
Réunion d'installation du comité de SE-PDVA												
Réunion récurrente du comité de SE-PDVA												
Mission d'évaluation du plan												
Action 4 : Appuyer et mettre en réseau les acteurs concernés par la vulgarisation agricole												
Établissement de la liste des acteurs concernés												
Invitation à la première rencontre nationale des acteurs du SNVA												
Réunion bisannuelle des acteurs du SNVA												
Établissement et actualisation des besoins de vulgarisation agricole												
Action 5 : Encourager la formation et l'implication de vulgarisateurs												
Animation d'ateliers de recyclage pour des agents de vulgarisation												
Organisation d'ateliers de formation pour des cadres de vulgarisation												
Esquisse d'un module de formation universitaire en vulgarisation agricole												
Octroi de 10 bourses d'études en vulgarisation agricole												
Action 6 : Encourager les tests, expérimentations et validation des innovations												
Élaborer un protocole de validation et le faire valider au niveau du SNVA												
Encourager les structures de recherche à réaliser des validations d'innovations												
Établir des parcelles d'expérimentation et valider localement des innovations												
Action 7 : Promouvoir les stratégies, méthodes et outils de vulgarisation à succès												
Inventaire participatif des outils et méthodes à succès												
Documentation des outils et méthodes à succès												
Formation de 100 vulgarisateurs aux bonnes pratiques												

Lignes d'actions prioritaires	Année 7 2031 - 2032				Année 8 2032 - 2033				Année 9 2033 - 2034			
Action 1 : Diffuser et intégrer le plan dans les activités du secteur												
Rédaction et publication d'une circulaire ministérielle entérinant le PDVA2												
Impression et multiplication du document de PDVA2												
Diffusion du texte du PDVA2 en ligne et auprès des acteurs												
Action 2 : Mettre en place et faire fonctionner une structure de coordination de la vulgarisation agricole												
Affectation de cadres dans les départements à la vulgarisation												
Recrutement de 3 nouveaux cadres pour le bureau central de la DVA												
Recrutement de 10 nouveaux cadres pour la DVA												
Invitation des personnes concernées à la constitution et réunion de la coordination nationale de la vulgarisation agricole												
Action 3 : Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation des actions de vulgarisation agricole (SE-PDVA)												
Lettre d'invitation aux catégories d'acteurs concernées par le SE-PDVA												
Réunion d'installation du comité de SE-PDVA												
Réunion récurrente du comité de SE-PDVA												
Mission d'évaluation du plan												
Action 4 : Appuyer et mettre en réseau les acteurs concernés par la vulgarisation agricole												
Établissement de la liste des acteurs concernés												
Invitation à la première rencontre nationale des acteurs du SNVA												
Réunion bisannuelle des acteurs du SNVA												
Établissement et actualisation des besoins de vulgarisation agricole												
Action 5 : Encourager la formation et l'implication de vulgarisateurs												
Animation d'ateliers de recyclage pour des agents de vulgarisation												
Organisation d'ateliers de formation pour des cadres de vulgarisation												
Esquisse d'un module de formation universitaire en vulgarisation agricole												
Octroi de 10 bourses d'études en vulgarisation agricole												
Action 6 : Encourager les tests, expérimentations et validation des innovations												
Élaborer un protocole de validation et le faire valider au niveau du SNVA												
Encourager les structures de recherche à réaliser des validations d'innovations												
Établir des parcelles d'expérimentation et valider localement des innovations												
Action 7 : Promouvoir les stratégies, méthodes et outils de vulgarisation à succès												
Inventaire participatif des outils et méthodes à succès												
Documentation des outils et méthodes à succès												
Formation de 100 vulgarisateurs aux bonnes pratiques												

Lignes d'actions prioritaires	Année 10 2034 - 2035			
Action 1 : Diffuser et intégrer le plan dans les activités du secteur				
Rédaction et publication d'une circulaire ministérielle entérinant le PDVA2				
Impression et multiplication du document de PDVA2				
Diffusion du texte du PDVA2 en ligne et auprès des acteurs				
Action 2 : Mettre en place et faire fonctionner une structure de coordination de la vulgarisation agricole				
Affectation de cadres dans les départements à la vulgarisation				
Recrutement de 3 nouveaux cadres pour le bureau central de la DVA				
Recrutement de 10 nouveaux cadres pour la DVA				
Invitation des personnes concernées à la constitution et réunion de la coordination nationale de la vulgarisation agricole				
Action 3 : Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation des actions de vulgarisation agricole (SE-PDVA)				
Lettre d'invitation aux catégories d'acteurs concernées par le SE-PDVA				
Réunion d'installation du comité de SE-PDVA				
Réunion récurrente du comité de SE-PDVA				
Mission d'évaluation du plan				
Action 4 : Appuyer et mettre en réseau les acteurs concernés par la vulgarisation agricole				
Établissement de la liste des acteurs concernés				
Invitation à la première rencontre nationale des acteurs du SNVA				
Réunion bisannuelle des acteurs du SNVA				
Établissement et actualisation des besoins de vulgarisation agricole				
Action 5 : Encourager la formation et l'implication de vulgarisateurs				
Animation d'ateliers de recyclage pour des agents de vulgarisation				
Organisation d'ateliers de formation pour des cadres de vulgarisation				
Esquisse d'un module de formation universitaire en vulgarisation agricole				
Octroi de 10 bourses d'études en vulgarisation agricole				
Action 6 : Encourager les tests, expérimentations et validation des innovations				
Élaborer un protocole de validation et le faire valider au niveau du SNVA				
Encourager les structures de recherche à réaliser des validations d'innovations				
Établir des parcelles d'expérimentation et valider localement des innovations				
Action 7 : Promouvoir les stratégies, méthodes et outils de vulgarisation à succès				
Inventaire participatif des outils et méthodes à succès				
Documentation des outils et méthodes à succès				
Formation de 100 vulgarisateurs aux bonnes pratiques				

7.2. Budget indicatif par an et par action

Ce tableau 11 présente des estimations budgétaires pour la mise en œuvre de chaque ligne d'action. Pour des raisons de simplification, nous avons utilisé le dollar américain. Le coût total estimé est de trois millions dix mille (3,010,000.00) dollars.

Tableau 11. Budget indicatif du PDVA2

Lignes d'actions prioritaires	Année										Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	10 ans
Action 1 : Diffuser et intégrer le plan dans les activités du secteur	20 000	1 500	1 500	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	30 000
Action 2 : Mettre en place et faire fonctionner une structure de coordination de la vulgarisation agricole	345 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	525 000
Action 3 : Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation des actions de vulgarisation agricole (SE-PDVA)	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	52 000	70 000
Action 4 : Appuyer et mettre en réseau les acteurs concernés par la vulgarisation agricole	40 000		40 000		40 000		40 000		40 000		200 000
Action 5 : Encourager la formation et l'implication de vulgarisateurs		197 500	117 500	80 000	117 500	117 500	80 000	80 000	80 000	80 000	950 000
Action 6 : Encourager les tests, expérimentations et validation des innovations		200 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	1 000 000
Action 7 : Promouvoir les stratégies, méthodes et outils de vulgarisation à succès			15 000	25 000	40 000	25 000	40 000	25 000	40 000	25 000	235 000
Total	407 000	421 000	296 000	228 000	320 500	265 500	283 000	228 000	283 000	278 000	3 010 000

7.3. Stratégies de financement du PDVA2

La stratégie de financement préconisée pour la mise en œuvre du PDVA2 est une stratégie évolutive ou progressive. Elle est basée sur la réalité actuelle du fonctionnement de l'État haïtien qui a du mal à équilibrer ses budgets avec des ressources propres. De ce fait, le pragmatisme implique d'initier l'implémentation du plan avec les ressources disponibles tant au Ministère de l'Agriculture que ceux habituellement mobilisés par les autres acteurs et partenaires.

Premièrement, il convient de mobiliser autant que possible les ressources humaines disponibles dans la DVA, dans les DDA, dans les BAC et les fermes agricoles rattachées au MARNDR, quitte à les recycler. Cela implique une collaboration étroite entre la DVA (au niveau central) et ces entités déconcentrées. Il en sera de même avec les autres acteurs privés ou organisationnels qui implémentent habituellement des actions de vulgarisation. Certaines formations de type recyclage sont possibles en identifiant et mobilisant des spécialistes disponibles sur le terrain (dans les universités ou dans les ONG). Ceci n'implique pas nécessairement des coûts élevés.

Deuxièmement, il s'agit pour le Ministère de canaliser vers la DVA, en priorité, une partie substantielle des ressources budgétisées pour renforcement institutionnel sur différents projets ou programmes en cours ou à venir. Dans le sens couramment utilisé, le renforcement institutionnel dans les ministères implique habituellement des ressources logistiques (véhicules et autres équipements), appuis en formation et en élaboration de procédures. Tout ceci sera bienvenu pour la DVA.

Troisièmement, il y a lieu de canaliser vers la DVA les ressources des volets ou composantes de vulgarisation agricole des programmes de sécurité alimentaire, de génération de revenus agricoles ou de développement agricole en général. Il ne s'agit pas de détourner les ressources des programmes. Bien au contraire, il s'agit d'une recherche de cohérence et d'inscription de ces derniers dans une continuité nécessaire au développement durable. Il peut s'agir d'impliquer la DVA dans la conception et l'implémentation de ces programmes de manière à y réaliser les objectifs et actions prévus dans le PDVA2.

Enfin, lorsque le MARNDR parviendra à doter ses directions techniques de budget propre, il sera possible pour la DVA d'entreprendre des actions de vulgarisation de manière autonome, avec le réseau d'acteurs et de vulgarisateurs qu'elle aura constitué au sein du SNVA.

8. CONDITIONS DE REUSSITE DU PLAN

Certains acteurs consultés ont souligné le fait que le MARNDR a le grand mérite d'avoir élaboré de nombreux plans. Cependant, leur implémentation n'est pas systématique. De ce fait, il est important d'accorder une attention aux facteurs externes aux plans qui sont susceptibles d'entraver toute bonne volonté de leur mise en œuvre. Ces facteurs portent en particulier sur la protection des droits de propriété, l'accès aux marchés (marché du crédit notamment), le zonage et le statut socioéconomique des producteurs agricoles.

En ce qui concerne ce Plan Directeur de Vulgarisation Agricole (PDVA2), les problèmes d'ordre financier concernent le financement du plan (du côté du Ministère) mais également l'accès des autres acteurs aux marchés financiers (crédit et assurance agricoles). Les problèmes fonciers (absence de zonage, construction dans les plaines irriguées, déchouage des terres, etc.), le problème institutionnel (l'absence d'un statut légal sécurisant le titre d'entrepreneur agricole aux producteurs), le problème d'insécurité (l'activité des groupes armés dans les zones agricoles comme l'Artibonite ou sur les routes d'accès aux marchés des produits), sont autant d'embûches à l'implémentation du plan. Le problème d'insécurité a été considéré comme la première préoccupation de la population haïtienne en 2023 (Dupouy et al., 2023). Cette insécurité rompt les circuits liés aux systèmes alimentaires et prive les acteurs de nombreux droits de propriété (foncière, bétail, récolte, marchandises, etc.) au point que si elle n'est pas réduite, seules des activités localisées pourront continuer à se faire. De plus, les vulgarisateurs eux-mêmes ne pourront arriver à apporter les services aux différents bénéficiaires.

Le pays est caractérisé par des zones agricoles assez vulnérables aux catastrophes naturelles. Ces dernières ont tendance à être exacerbées avec le dérèglement climatique. Des interventions au niveau des infrastructures et d'autres ingénieries agricoles seront déterminantes dans la résilience des activités et l'inclusion des acteurs situés dans les zones reculées et vulnérables.

En plus des facteurs externes, il y a besoin que les entités du MARNDR se mobilisent toutes autour de la dynamique de vulgarisation. Dans une perspective de service public aux producteurs et les autres acteurs des chaînes de valeur agricole, toutes les entités (techniques et déconcentrées) du Ministère doivent se mettre au service de la vulgarisation agricole, chacune en ce qui la concerne. D'ailleurs, dans cette perspective de revalorisation de la vulgarisation agricole, il est même apparu que l'ensemble des entités de recherche, de formation, d'innovation et de vulgarisation aurait pu se regrouper en une grande unité de vulgarisation agricole.

9. CONCLUSION

Ce Plan Directeur de Vulgarisation Agricole (2025-2035) est la deuxième génération de plan (PDVA2) formellement établie par le MARNDR pour orienter, gouverner et appuyer les actions de vulgarisation agricole dans le pays. L'agriculture est à la fois une activité économique comme une autre dans le sens où elle doit se faire selon des comportements économiques rationnels, et, en même temps, en termes stratégiques, elle n'est pas une activité économique commune autre. Il s'agit d'assurer la sécurité alimentaire de la population et également procurer un niveau de bien-être économique aux acteurs qui s'y consacrent. Dans ce contexte, les innovations et technologies à être vulgarisées doivent être validées et orientées par une instance étatique.

Dans cette perspective, le MARNDR, à travers ce plan, cherche à revaloriser la fonction de vulgarisation agricole dans le pays. Il souhaite mobiliser les moyens disponibles et accessibles ainsi que les entités en son sein et ses partenaires afin de vulgariser les innovations pouvant permettre un changement positif dans le secteur de l'agriculture.

Ces dernières années, un nombre considérable d'innovations ont été élaborées dans le cadre de projets ou programmes de recherche financés par le Ministère. L'heure est venue de valider ces innovations et de les vulgariser auprès des acteurs des chaînes de valeur agricole, afin de provoquer un changement positif dans le secteur agricole. Il en est de même des méthodes et outils de vulgarisation qui seront utilisés pour apporter les innovations aux acteurs concernés.

A travers les sept (7) lignes d'action visées dans le PDVA2, le MARNDR souhaite voir se constituer un véritable système national de vulgarisation agricole (SNVA) dans lequel chaque acteur joue effectivement son rôle afin que les activités dans le secteur agricole parviennent d'une part à réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle qui menace la vie dans le pays, et d'autre part à assurer des revenus décents aux acteurs travaillant dans le secteur. Il n'est pas normal que les ménages agricoles soient aussi affectés par l'insécurité alimentaire et la pauvreté monétaire.

Ainsi, pour les populations agricoles, ce plan vise à régler un problème d'accès aux meilleures informations, aux technologies de pointe et aux intrants de qualité. Cependant, pour que l'implémentation du plan réussisse, tous les acteurs doivent apporter leur contribution de même que les entités du MARNDR. Les conditions extérieures qui ne relèvent pas directement du plan de vulgarisation comme le problème de l'eau, le problème foncier (zonage), le problème institutionnel (cadre légal permettant d'assurer un statut entrepreneurial aux acteurs de la production agricole afin qu'ils puissent plus facilement accéder à des marchés [financiers, appels d'offres, etc.]) sont d'autres chantiers sur lesquels le MARNDR travaillera avec d'autres ministères afin d'en réduire les effets sur l'implémentation du plan.

Tout compte fait, le PDVA2 est un cadre d'orientation élaboré sur la base des avis et la participation des différentes catégories d'acteurs. Comme ces derniers sont appelés à se renouveler, la diffusion du plan lui-même sera répétée autant de fois que nécessaire afin que nul n'en prétexte ignorance. En attendant, le MARNDR compte sur la collaboration, la participation et la contribution de tous pour faire de la vulgarisation agricole une nouvelle réalité dans le secteur, en vue du bien-être de toute la population haïtienne.

10. BIBLIOGRAPHIE

Augustin, P. G. (2024). *La recherche agronomique en contexte de crise : cas du PITAG en Haïti*. Etudes Caribéennes, 59. (à venir).

Augustin, P. G., Coimin, Y. M., Denis, J. D., Rival, J. R. (2014). *Diagnostic de Champs-écoles-paysans dans 4 départements géographiques d'Haïti*. Port-au-Prince, MARNDR.

Berthé, A. (2015). *Services de vulgarisation et de conseil pour la transformation de l'agriculture*. Document de référence, présenté à la conférence Nourrir l'Afrique : 21-23 octobre 2015, Dakar.

Brochet, M. (2014). *Projet Madian-Salagnac, quarante ans d'appui aux dynamiques paysannes*. Field Actions Science Reports, numéro spécial 9, URL: <http://journals.openedition.org/factsreports/2783>.

Boly, S. (2019). *Chaîne de valeur: Concepts et étapes de mise en œuvre*. Séminaire National sur « La mesure de la contribution des services aux chaînes de valeur régionales » du 29 au 30 juillet, Bamako (Mali), CNUCED/République du Mali. https://unctad.org/system/files/non-official-document/aldc2019_mali_servicestrade_Boly_UNCTAD_fr.pdf (visité le 12 décembre 2024).

Détraux, M. (2014). *L'approche Champ Ecole Paysan en Haïti. Du concept à la pratique : Cas du Nord-Est*. Port-au-Prince, FAO/MARNDR.

Dupouy, C., Rodríguez, M., Schweizer-Robinson, V. (Eds) (2024). *LAPOP's Americas Barometer takes the Pulse of Democracy in Haiti 2023*. Nashville, TN: LAPOP.

Edquist, C. (ed.) (1997). *Systems of innovation: technologies, organizations, and institutions*. London, Pinter Publishers/Casell Academic.

GAFSP (2016). *GAFSP Proposal - Haiti 2016 - Technology Transfer Program for Small Farmers (PTTA II)*. https://www.gafspfund.org/sites/default/files/inline-files/5.%20Haiti_GAFSP%20Proposal.pdf (visité le 14 novembre 2024).

GFRAS (2016). *Module 2: Extension Methods and Tools*. Global Forum for Rural Advisory Services (GFRAS).

IHSI (2023). *Les comptes économiques en 2023*. Port-au-Prince, Institut Haïtien de Statistique et d'informatique (IHSI).

IICA (2021). *Principales réalisations*. Port-au-Prince, Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA).

Jacob, S. (2002). *Impact des ajustements structurels sur le secteur agricole en Haïti*. Alternatives Sud, 9(4) : 99-117.

Jules, J., Paul, B., Adam, M. et Andrieu, N. (2023). *Co-conception avec les producteurs de stratégies d'adaptation au changement climatique : le cas des exploitations agricoles en Haïti*. Cahiers Agricultures, 32(27), <https://doi.org/10.1051/cagri/2023020>.

Lundahl, M. (2013). *The political economy of disaster. Destitution, Plunder and Earthquake in Haiti*. Florence, Taylor and Francis.

Lundvall, B.-Å (ed) (1992). *National systems of innovation: Toward a theory of innovation and interactive learning*. London, Pinter Publishers.

MARNDR (2010a). *Politique de développement agricole 2010-2025*. Port-au-Prince, MARNDR.

MARNDR (2010b). *Haïti: Plan National d'Investissement Agricole*. Port-au-Prince, MARNDR.

MARNDR (2011). *Plan directeur de vulgarisation agricole 2011-2016*. Port-au-Prince, MARNDR.

MARNDR, (2015). Champs-Ecoles-Paysans (CEP). *Manuel d'opération*. Port-au-Prince, MARNDR.

Neyton, S., Abbady, D., Sarthou, J.-P. (2018). Agroécosystème : Définition. *Dictionnaire d'agroécologie*. <https://doi.org/10.17180/ys6m-a51l>.

Oakley, P., & Garforth, C. (1985). *Guide to extension training (No. 11)*. Food & Agriculture Organization (FAO).

Padilla Perez, Ramon et Nahuel Oddone (2017). *Manuel pour le renforcement des chaînes de valeur*. Mexico, CEPALC-FIDA.

https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/41944/1/S1700625_fr.pdf.

Paul, B. (2024). *Bilan participatif du Plan de Vulgarisation Agricole (PDVA1) (2011-2016)*. Livrable 2. Version révisée. Port-au-Prince, BPCS/MARNDR.

Paul, B. (dir.) (2023). *Innovations agricoles et agroalimentaires en Haïti*. Pointe-à-Pitre, Presses universitaires des Antilles.

11. ANNEXES

NB. Certains annexes (guides d'entretien, liste des participants aux ateliers, dossier d'illustration) ont été retirés intentionnellement afin d'alléger le document du plan.

11.1. Glossaire de quelques termes importants utilisés dans le PDVA2

Acteurs : Les acteurs sont des personnes ou groupes de personnes jouant ou appelés à jouer un rôle actif dans le processus de vulgarisation agricole.

Agriculteur : Le terme agriculteur peut être utilisé pour désigner toute personne (homme ou femme, jeune ou âgé, l'individu qui se débrouille pour subsister ou le fermier ou encore l'entrepreneur) qui exploite un cycle biologique (animal ou végétal) pour en extraire une production. Il se distingue du producteur qui est un terme plus large.

Agroécosystème : Un agroécosystème ou encore agrosystème est un écosystème cultivé, selon Neyton et al. (2018) dans le dictionnaire de l'agroécologie.

CEP : Le champ école paysan (Farmer Field Schools) est une méthode de vulgarisation de groupe impliquant la participation d'un ensemble (environ 20) d'agriculteurs ayant des besoins ou confrontés à des problèmes similaires. Cette participation est continue tout au long d'une activité d'expérimentation d'une innovation ou tout au long d'une campagne agricole.

Chaîne de valeur : L'expression chaîne de valeur est un concept socioéconomique introduit par le spécialiste américain de la compétitivité, Michael Porter, pour désigner l'enchaînement des opérations depuis l'approvisionnement en intrants spécifiques jusqu'à la consommation finale en passant par la production, la transformation et la commercialisation (Boly, 2019). L'analyse par la chaîne de valeur englobe le choix d'un produit final, des technologies appropriées avec l'organisation des acteurs et de leur accès aux marchés, dans une perspective de compétitivité mais également d'ajout ou de capture de valeur ajoutée à chaque maillon de la chaîne.

Diffusion : La diffusion se diffère de la vulgarisation en ce sens qu'il est un phénomène scientifique spécifique aux innovations. Elle n'est pas nécessairement pilotée et peut se faire par simple imitation.

Recherche-Développement : La recherche-développement (ou recherche et développement) est une activité de recherche visant le développement d'innovations (produits notamment) se réalisant le plus souvent dans des industries. Elle se distingue de la recherche action qui est une autre méthode de recherche appliquée orientée vers la participation des acteurs dans le processus de recherche.

Filière : La filière est concept technico-économique avancé par les français qui renvoie à une succession d'opérations techniques ou encore « l'ensemble du système de production, de transformation et de commercialisation d'un produit donné du stade de la matière première à celui du produit fini » (Boly, 2019). On y dérive la logique d'analyse actuelle de la ferme à la table ou de la fourche à la fourchette.

Formation : La formation en matière de vulgarisation agricole peut prendre deux (2) formes : la formation formelle (éducation diplômante) et la formation informelle (training souvent certifié).

Innovation : L'innovation est définie comme tout produit, service ou pratique considérée comme nouvelle et utile. Cette nouveauté peut être une technologie (ex. une nouvelle variété précoce ou résistante à des maladies) ou une pratique agricole (ex. une nouvelle façon de planter des boutures permettant une meilleure gestion de l'eau).

Méthode de vulgarisation : Une méthode de vulgarisation renvoie, à l'intérieur d'une stratégie donnée de communication, de la sélection d'outils de vulgarisation permettant d'atteindre d'une façon plus ou moins précise les destinataires de la vulgarisation.

Outil de vulgarisation : Un outil de vulgarisation est un canal de communication permettant d'atteindre la cible d'une action de vulgarisation. Le tableau ci-dessous présente différents outils selon les stratégies et les méthodes de vulgarisation.

Plan directeur de vulgarisation agricole : Il s'agit d'un document officiel qui prend appui sur les contraintes entravant le fonctionnement et le développement adéquat de l'agriculture pour proposer un ensemble de mesures visant l'orientation et le renforcement des activités et des structures de vulgarisation avec des moyens en vue d'améliorer l'efficacité et d'accroître l'impact du développement dans le secteur agricole.

Producteurs : Le terme agriculteur est souvent réduit aux activités agricoles consistant à manipuler les espèces végétales et animales pour en exploiter une production. Or, dans l'approche chaîne de valeur, le mot producteur paraît plus large et par conséquent plus approprié pour englober l'ensemble des activités des personnes impliquées dans les chaînes de valeur agricole pour en extraire une production. Par exemple, le producteur de semences, le producteur de machines, le transformateur, le pêcheur, l'aquaculteur, etc. sont ainsi regroupés dans le terme producteur qui s'applique à toutes les filières également.

Stratégie de vulgarisation : Une stratégie de vulgarisation est une approche ou une manière de réaliser la vulgarisation. Il s'agit d'abord d'une manière de communiquer. Elle inclut un ensemble de méthodes et d'outils. Elle peut être de masse, de groupe ou individuelle. Elle est essentiellement basée sur le public cible de la vulgarisation.

Système : Un système est un ensemble d'éléments en interaction dynamique. Chaque élément joue un rôle non négligeable si bien que l'ensemble ne peut pas fonctionner correctement en se passant d'un élément.

Technologie : Une technologie est avant tout une connaissance scientifique ou technique incorporée dans un objet fonctionnel (un intrant, une machine, etc.) et qui le permet de fonctionner mieux. Par exemple, une nouvelle variété précoce ou résistante à des maladies. La technologie peut également porter sur objet intangible comme une pratique agricole, exemple une nouvelle façon de récolter des boutures pour éviter la propagation de maladies. Elle peut enfin porter sur un aspect d'une machine (le fait de rendre mobile les moulins à canne).

Typologie des Exploitations Agricoles : Une typologie des exploitations agricoles est un classement rigoureux selon des critères jugés pertinents pour renseigner les interventions. Elle permet d'orienter les politiques publiques vers des catégories ayant des situations plus ou moins identiques ou similaires.

Vulgarisation : La vulgarisation est l'action de répandre (d'où le terme extension en anglais/espagnol) une innovation ou une pratique dans un milieu ciblé. En agriculture, et dans une approche chaîne de valeur, la vulgarisation ne se réduit pas à transmettre des innovations aux agriculteurs, mais de vulgariser des innovations auprès des différents acteurs dans les différents maillons (fournisseurs d'intrants, fournisseurs de services, agriculteurs, acteurs du stockage, transporteurs, transformateurs, consommateurs, acteurs du recyclage, etc.).

11.2. Déploiement conceptuel des stratégies de vulgarisation agricole dans le cadre du PDVA2

Stratégies de vulgarisation	Méthodes de vulgarisation	Outils de vulgarisation	Contenu
Communication mass média	Médias audiovisuels	Radio, télévision, téléphone	M E S S A G E
	Médias digitalisés	Réseaux sociaux (facebook, twitter, youtube, watsap), image ou fiche technique électronique, film ou vidéo, podcast ou bande sonore, sms	
	Médias extérieurs (sonore ou imprimé)	Livres, magazines, journaux, affichage public, etc. Foires, conférences, portes ouvertes ; séance de dégustation ; bonnes pratiques de transformation ; normes d'hygiène ; Parcelle vitrine	
Communication de groupe	Champ Ecole Paysan (CEP) Voyages de groupe (local, national ou international), Echanges paysans-paysans, Visites d'échanges	Parcelle d'observation, parcelle ou troupeau de démonstration ; bonnes pratiques de transformation ; normes d'hygiène ; séance de dégustation ; Parcelle vitrine	
Communication individuelle	Porte à porte ; Échange un à un	Livre, Fiche technique, flyer, image, sms, bande sonore	
Auto-apprentissage	Observation personnelle directe	Parcelle vitrine (parcelle placée au bord des routes de très fréquentées)	

→ AGRICULTURE.GOUV.HT ←

